

# Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc urbain national de la Rouge



2021

**Référence recommandée :**

Agence Parcs Canada. 2021. Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc urbain national de la Rouge, Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*, Agence Parcs Canada, Ottawa, iv + 68 pp.

Pour obtenir des exemplaires du présent plan d'action ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions de la résidence, les programmes de rétablissement et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#)<sup>1</sup>.

**Photo de la page couverture :** © Agence Parcs Canada. Parc urbain national de la Rouge – photo de Parcs Canada/Scott Munn.

Also available in English under the title  
“Multi-species Action Plan for Rouge National Urban Park of Canada [Proposed]”

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2021. Tous droits réservés.  
ISBN: 978-0-660-39803-7  
N° de catalogue: CW69-21/73-2021F-PDF

*Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans permission, mais en prenant soin d'indiquer la source.*

---

<sup>1</sup> <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>

## Préface

En vertu de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)<sup>2</sup>, les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'établir une législation et des programmes complémentaires qui assureront la protection efficace des espèces en péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L. C. 2002, ch. 29) (LEP), les ministres fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration des plans d'action pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées, pour lesquelles le rétablissement a été jugé comme réalisable. Ils sont également tenus de rendre compte des progrès réalisés dans les cinq ans suivant la publication du document final dans le Registre public des espèces en péril.

En vertu de la LEP, un ou plusieurs plans d'action présentent la planification détaillée du rétablissement élaborée dans le but d'appuyer l'orientation stratégique établie dans le programme de rétablissement de l'espèce. Le plan décrit ce qui doit être réalisé pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition (auparavant appelés buts et objectifs du rétablissement) établis dans le programme de rétablissement, y compris les mesures à prendre pour aborder les menaces et effectuer le suivi du rétablissement de l'espèce, ainsi que les mesures proposées visant à protéger l'habitat essentiel qui a été désigné pour l'espèce. Le plan d'action inclut également une évaluation des répercussions socioéconomiques de la mise en œuvre du plan d'action et des avantages en découlant. Le plan d'action est considéré comme l'un parmi une série de documents qui sont liés et qui doivent être pris en considération ensemble. Parmi ceux-ci, on compte le rapport de situation du COSEPAC, le programme de rétablissement, ainsi qu'un ou plusieurs plans d'action.

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre responsable de l'Agence Parcs Canada est le ministre compétent en vertu de la LEP à l'égard des espèces inscrites présentes dans le parc urbain national de la Rouge, et a élaboré le présent plan d'action pour mettre en œuvre les programmes de rétablissement applicables dans le parc, conformément à l'article 47 de la LEP. Le plan d'action a été préparé en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, la Province de l'Ontario et le Cercle consultatif des Premières Nations du parc urbain national de la Rouge, conformément au paragraphe 48(1) de la LEP.

La mise en œuvre du présent plan d'action est assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires des autorités responsables et organisations participantes.

---

<sup>2</sup> <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement.html>

## Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué au contenu du présent plan d'action, en particulier le Cercle consultatif des Premières Nations (CCPN) du parc urbain national de la Rouge (PUNR), les collectivités partenaires, les intervenants et les experts qui ont participé aux discussions et aux réunions de planification à l'automne et à l'hiver 2018 ainsi qu'aux réunions pour l'analyse du site en décembre 2019 et en mars 2020, et qui ont transmis par écrit leurs commentaires sur l'ébauche et les versions proposées du présent plan d'action. Des remerciements sont spécialement adressés aux personnes et aux groupes suivants : Oiseaux Canada, Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, les Amis du parc urbain national de Rouge, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, la Fédération des chasseurs et pêcheurs de l'Ontario, Ontario Streams, le Centre de conservation de la vallée de la Rouge, l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, le zoo de Toronto, l'Université de Toronto à Scarborough, la York Region Federation of Agriculture, le consultant indépendant Jarmo Jalava, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué au processus en donnant de leur temps, en faisant profiter de leur expertise ou en transmettant de l'information.

L'élaboration du présent plan d'action a été renforcée grâce à la participation des représentants des communautés du CCPN, qui ont nourri la compréhension actuelle de Parcs Canada des secteurs d'intérêt commun. Le CCPN du PUNR est composé des sept Premières Nations visées par les traités Williams, à savoir la Première Nation des Mississaugas de Scugog Island, la Première Nation Hiawatha, la Première Nation d'Alderville, la Première Nation de Curve Lake, la Première Nation des Chippewas de l'île Georgina, la Première Nation des Chippewas de Rama et la Première Nation de Beausoleil, ainsi que de la Première Nation des Mississaugas de Credit, des Six Nations de la rivière Grand et de la Nation huronne-wendat.

## Sommaire

Le *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc urbain national de la Rouge* s'applique aux terres et aux eaux situées dans les limites du parc urbain national de la Rouge (PUNR), y compris le lieu historique national du Canada de la Colline-Bead. Le plan satisfait aux exigences concernant les plans d'action qui sont énoncées à l'article 47 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) pour les espèces qui doivent faire l'objet d'un plan d'action et qui sont présentes de façon régulière dans le parc. Les mesures décrites dans le présent plan profiteront également à d'autres espèces qui soulèvent des inquiétudes sur le plan de la conservation et qui sont régulièrement présentes dans le PUNR. Aux fins du présent plan d'action, l'expression « régulièrement présente » indique que l'espèce en question a été observée sur le site au moins une fois au cours des dix dernières années.

Le présent plan expose des objectifs propres au site lorsqu'il a été déterminé que des activités de gestion peuvent être mises en œuvre afin de contribuer au rétablissement et/ou à la gestion d'une espèce. Ces objectifs représentent la contribution du site aux objectifs présentés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion fédéraux. Les espèces en péril, leurs résidences et leur habitat sont protégés par les règlements et les régimes de gestion en vigueur dans les parcs nationaux, les parcs urbains nationaux et les lieux historiques nationaux ainsi que par la LEP. Le plan énonce d'autres mesures qui contribueront à la survie et au rétablissement des espèces présentes dans le site. Ces mesures ont été ciblées en fonction des menaces et des mesures décrites dans les documents provinciaux et fédéraux d'évaluation de situation et de rétablissement, et en fonction de la connaissance de la situation et des besoins de chacune des espèces à chacun des sites. Des mesures de suivi des populations ont également été ciblées pour les espèces dont le rétablissement pourrait être favorisé par des activités de gestion aux sites.

L'habitat essentiel situé dans le PUNR a déjà été désigné pour la tortue mouchetée et le trichophore à feuilles plates. L'habitat essentiel d'autres espèces pourrait être désigné à l'avenir, si possible. Aucun habitat essentiel additionnel n'est désigné dans le présent plan d'action. Des mesures destinées à la protection de l'habitat essentiel déjà désigné y sont décrites.

Les mesures proposées dans le présent plan d'action auront des répercussions socioéconomiques limitées et n'entraîneront aucune contrainte quant à l'utilisation des terres en dehors du PUNR. La mise en œuvre de plans de gestion agricole et l'intégration de pratiques exemplaires de gestion aux pratiques agricoles pourraient entraîner de minimes coûts socioéconomiques pour les agriculteurs du parc, comme l'indique la section 5.1. Les coûts directs de la mise en œuvre du présent plan d'action seront assumés par l'Agence Parcs Canada. Les coûts indirects devraient être minimes, alors qu'au nombre des avantages figureront des répercussions positives sur l'intégrité écologique, une prise de conscience et une appréciation accrues de la valeur de la biodiversité chez les Canadiens, ainsi que des occasions de mettre à contribution les collectivités locales et les groupes autochtones.

## Table des matières

Préface.....	i
Remerciements .....	ii
Sommaire.....	iii
Table des matières.....	iv
1. Contexte.....	1
1.1 . Portée du plan d'action .....	5
2. Objectifs en matière de population et de répartition propres au parc .....	9
3. Mesures de conservation et de rétablissement .....	10
3.1. Mesures déjà achevées .....	16
4. Habitat essentiel.....	17
4.1 Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel.....	17
5. Évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques .....	18
5.1 Coûts.....	18
5.2 Avantages .....	18
6 Mesure des progrès .....	20
7 Références.....	21
Annexe A : Information, objectifs et plans de suivi pour les espèces en péril dans le PUNR.....	32
Annexe B : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises par l'Agence Parcs Canada dans le PUNR. ....	39
Annexe C : Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront encouragées dans le cadre de partenariats ou lorsque des ressources supplémentaires seront disponibles .....	59
Annexe D : Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées .....	68

## 1. Contexte

Le parc urbain national de la Rouge, premier parc national urbain au Canada, a été créé officiellement en mai 2015. Il protège une partie de l'habitat dont la qualité est la plus élevée de la région du Grand Toronto (RGT). Une fois sa création achevée, il occupera une superficie de 79,1 km<sup>2</sup> au cœur de la région métropolitaine la plus vaste et la plus hétérogène du pays, chevauchant les villes de Toronto, de Markham et de Pickering ainsi que le canton d'Uxbridge (figure 1). Le parc renferme des vestiges qui témoignent de plus de 10 000 ans d'histoire humaine associée à la présence autochtone, aux établissements agricoles, aux usages récréatifs et à l'intendance environnementale. L'un des sites d'importance particulière à l'intérieur du parc est le lieu historique national de la Colline-Bead, le seul village sénéca datant du XVII<sup>e</sup> siècle qu'on sait être encore intact au Canada. Le PUNR est également porteur d'une tradition agricole de longue date, et environ la moitié des terres qu'il renferme sont gérées par des agriculteurs, eux-mêmes régis par des baux agricoles. La diversité naturelle et culturelle du parc, en plus du contexte urbain dans lequel il se trouve, est source de défis et de possibilités jamais vues auparavant dans un autre lieu protégé par l'Agence Parcs Canada.

Le PUNR renferme certaines des plus vastes étendues de forêts, de prés, et de milieux humides fluviaux, intérieurs et côtiers de qualité la plus élevée de tout le paysage urbain et quasi urbain de la RGT. Il renferme également de petits vestiges de milieux rares, comme la savane à chênes et certaines des portions les plus au nord de la forêt carolinienne en Ontario. Le parc chevauche trois bassins versants (rivière Rouge, ruisseau Petticoat et ruisseau Duffins) dans la partie est de la RGT, et contribue donc de manière tangible à la santé générale de ces écosystèmes.

La partie sud du parc est située à la limite nordique de la zone biologique carolinienne et abrite une grande diversité de flore et de faune. Elle consiste principalement en des complexes de ravins couverts de forêts matures, en plus de vallées aux pentes abruptes le long de la rivière Rouge, de falaises, de vastes plaines inondables et du plus grand milieu humide côtier de la ville de Toronto, soit le marais de la Rouge. Ce dernier figure parmi les milieux les plus précieux et les plus productifs sur le plan écologique de la région. Il fournit plusieurs services écosystémiques essentiels ainsi qu'un habitat pour de nombreuses espèces de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens et de poissons, tout au long des divers stades de développement. La partie nord du parc est située à la limite sud de la moraine d'Oak Ridges. Le paysage y est majoritairement plat et dominé par des terres agricoles, où s'entrecroisent des îlots et des corridors boisés et humides. Il s'y forme également une connexion écosystémique importante au sein de la ceinture de verdure, entre le lac Ontario et la moraine d'Oak Ridges. La biodiversité relativement grande et la richesse écologique de la vallée de la Rouge sont attribuables à l'emplacement du parc et aux nombreuses variations de la topographie, des microclimats, des types de sols et des affectations des terres.

Les humains sont présents depuis longtemps aux abords de la Rouge, comme en témoignent les 10 000 années d'histoire humaine connue, dont fait partie l'histoire riche et diversifiée des peuples autochtones. Les colons exploitaient la vallée de la Rouge dès 1804, mais les premiers agriculteurs de la région appartenaient à des communautés autochtones et ont commencé à cultiver du maïs et d'autres cultures vers l'an 700 de notre ère. Les augmentations marquées des perturbations humaines coïncident avec l'établissement des Eurocanadiens au XVIII<sup>e</sup> siècle ainsi qu'avec l'expansion de l'exploitation forestière, de l'industrie meunière et de l'agriculture. Les modifications du paysage se sont intensifiées au cours du XX<sup>e</sup> siècle, puis le développement résidentiel, l'extraction de granulats minéraux et la construction de corridors de service et de transport sont venus modifier ou perturber davantage une grande partie du paysage d'origine de la région. Plus récemment, les visites accrues et non gérées, l'abandon de déchets, la pollution, le braconnage, et l'aménagement et l'usage de plusieurs sentiers non officiels traversant des milieux fragiles ont eu des répercussions importantes sur le site du parc, et nombre de ces problèmes sont antérieurs à la présence de Parcs Canada et à la création du PUNR en 2015. Parmi les effets écologiques des établissements passés et actuels et des activités récréatives, on trouve l'introduction de nombreuses espèces exotiques envahissantes et d'animaux féaux, l'amplification des effets des espèces surabondantes, la modification des régimes hydrologiques et des régimes d'incendie, la destruction d'habitat causée par l'urbanisation, la disparition du parc de plusieurs espèces, ainsi que l'utilisation accrue de pesticides, d'herbicides et de fertilisants dans les activités agricoles et forestières et les établissements urbains avoisinants.

L'intégrité écologique du parc sera maintenue ou remise en état au moyen d'un vaste éventail de mesures qui entraîneront une diversité accrue d'espèces indigènes, de meilleures conditions pour les espèces aquatiques d'eau froide, et une plus grande connectivité écologique. Les projets de remise en état dans l'ensemble du parc se concentreront sur l'amélioration des conditions dans cinq principaux types d'écosystèmes, à savoir : les forêts, les prés, les milieux humides, les marais côtiers et les écosystèmes fluviaux. Dans les paysages agricoles du parc, les programmes de remise en état auront pour objectif de trouver des possibilités d'améliorer à la fois les fonctions écosystémiques et l'exploitation agricole au moyen de l'amélioration des infrastructures et de la mise en œuvre de pratiques exemplaires de gestion (PEG). Parmi les activités qui contribueront favorablement à l'intégrité écologique des écosystèmes du parc figurent notamment la remise en état des milieux humides et de la végétation riveraine le long des cours d'eau, la remise en état des surfaces en jachère, la remise en état des terres marginales qui ne servent plus pour l'agriculture, et l'augmentation de la présence des espèces indigènes dans la composition des haies, des terrains boisés et de l'habitat des pollinisateurs, en collaboration avec les agriculteurs du parc. De plus, ces activités aideront à préserver les terres agricoles de catégorie 1, les plus rares et les plus fertiles au pays, dans un paysage où l'agriculture est pratiquée depuis plus de deux cents ans.

Le PUNR est entouré d'un environnement urbain dynamique, qui comporte de nombreux lotissements résidentiels, industriels et commerciaux susceptibles d'avoir d'importantes répercussions sur l'intégrité écologique de la vallée de la Rouge. Le parc est traversé de toutes parts par des infrastructures comme des routes, des autoroutes, des voies ferrées, des corridors du réseau hydroélectrique, des conduites d'eau, des pipelines et des égouts. Ces infrastructures desservent une population croissante dans la partie est de la RGT. Même si Parcs Canada peut mettre en œuvre des mesures de conservation et de remise en état à l'intérieur des limites du PUNR et y faire appliquer sa réglementation, de nombreuses espèces visées par le présent plan d'action ainsi que leur habitat s'étendent au-delà des limites du parc. C'est pour cette raison que les importants partenariats qui ont été établis avec les partenaires de conservation du parc et les intervenants communautaires sont essentiels aux efforts de conservation et de rétablissement des espèces.

Parcs Canada a collaboré avec de nombreux partenaires et bénévoles dans le PUNR afin d'améliorer la santé écologique du parc et d'accroître les possibilités de soutenir le rétablissement des espèces en péril. L'Agence travaille étroitement avec les représentants de dix communautés autochtones, qui font partie du Cercle consultatif des Premières Nations (CCPN) du PUNR, ainsi qu'avec d'autres ministères fédéraux, la Province de l'Ontario, l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région (OPNTR), le zoo de Toronto, les municipalités locales, des partenaires universitaires, des groupes de conservation locaux, des agriculteurs et des bénévoles de la collectivité à la conservation et à la protection des espèces en péril et de leur habitat. De multiples mesures énoncées dans le présent plan d'action nécessitent la participation des principaux partenaires de conservation, des administrations routières, des propriétaires fonciers externes, des locataires et des groupes d'utilisateurs du parc afin de sensibiliser la population aux problèmes auxquels sont confrontées les espèces en péril dans la RGT et d'encourager l'adoption de PEG et la participation aux activités de science citoyenne.

Parcs Canada travaillera aussi étroitement avec le CCPN du PUNR pour intégrer de manière significative le savoir traditionnel autochtone et les connaissances scientifiques modernes aux pratiques de gestion pour la conservation des espèces en péril. La prise en compte du savoir traditionnel autochtone et des connaissances scientifiques modernes dans les pratiques de gestion du parc fait partie intégrante de l'engagement de Parcs Canada à devenir un meilleur intendant du parc dès aujourd'hui, pour les générations futures. En continuant de bâtir et de renforcer des relations à long terme avec les communautés du CCPN, l'Agence comprendra mieux l'importance écologique, culturelle et spirituelle des terres qu'elle s'efforce de protéger, ce qui lui permettra de prendre soin des écosystèmes au moyen d'une approche globale axée sur des valeurs et des perspectives communes. La reconnaissance et l'inclusion des façons de faire autochtones dans la planification, la gestion et l'exploitation renforceront également les relations qui contribuent à améliorer l'intendance, à accroître la capacité de participer à des projets de conservation menés par des Autochtones et à communiquer à une échelle plus large le savoir traditionnel autochtone et les connaissances scientifiques modernes aux locataires et aux visiteurs du parc ainsi qu'à tous les Canadiens du pays.

La préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique sont la première priorité des parcs nationaux [*Loi sur les parcs nationaux du Canada*, paragr. 8(2)], de même que du premier parc urbain national du Canada [*Loi sur le parc urbain national de la Rouge*, paragr. 6(1)]. Les espèces en péril, leurs résidences et leur habitat sont donc protégés par les lois, les règles et les régimes de gestion en vigueur dans le parc. De plus, les interdictions prévues par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), qui protègent les individus d'une espèce et leurs résidences, entrent en vigueur aussitôt que l'espèce est inscrite, et l'ensemble de l'habitat essentiel dans les parcs et lieux historiques nationaux doit être protégé par la loi dans les 180 jours suivant sa désignation.

Les mesures de rétablissement des espèces en péril seront intégrées au cadre des programmes de surveillance de l'intégrité écologique et d'évaluation d'impact de Parcs Canada. Parcs Canada maintient dans les parcs nationaux du Canada des programmes de surveillance de l'intégrité écologique et de remise en état complets et rigoureux sur le plan scientifique. Ces programmes sont structurés en fonction des principaux écosystèmes que renferment les parcs, et ils peuvent être consultés dans les [Rapports sur l'état des parcs nationaux](#)<sup>3</sup> propres aux différents parcs. Les mesures de rétablissement présentées dans le présent plan d'action sont donc structurées de la même manière. Les programmes de surveillance de l'intégrité écologique de Parcs Canada contribuent au rétablissement des espèces en péril par des données d'inventaire et de suivi qui éclairent les décisions concernant la gestion de l'habitat, et par la mise en œuvre de projets de remise en état de l'habitat et d'autres mesures de conservation. Les mesures axées sur les espèces présentées dans le présent plan d'action contribueront à leur tour au maintien et à l'amélioration de l'intégrité écologique du site en améliorant l'état de conservation des espèces indigènes et de leur habitat de même qu'en préservant la biodiversité. Tous les projets proposés dans le cadre du présent plan d'action seront soumis au processus d'évaluation d'impact afin de veiller à ce que toutes les répercussions néfastes possibles soient relevées, puis atténuées ou évitées, et à ce que des mesures de compensation soient mises en œuvre au besoin. Les espèces en péril et l'habitat essentiel sont deux des principales « composantes valorisées » prises en compte dans le processus d'évaluation d'impact, aux côtés d'autres composantes diverses, comme la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques, les ressources culturelles et agricoles, les répercussions socioéconomiques et l'expérience du visiteur.

Il existe plusieurs programmes et plans de rétablissement, plans de gestion et plans d'action fédéraux et provinciaux pour des espèces prises en compte dans le présent plan d'action. Avec les évaluations et rapports de situation du COSEPAC, ces documents contiennent des conseils pour le rétablissement de certaines espèces (orientations stratégiques, objectifs de rétablissement, désignation de l'habitat essentiel et évaluation de menaces). Le présent plan d'action a été élaboré et sera mis en œuvre de manière cohérente avec ces documents de rétablissement, et doit être considéré comme faisant partie intégrante de cet ensemble de programmes et de plans interreliés.

---

<sup>3</sup> <https://www.pc.gc.ca/fr/agence-agency/bib-lib/rapports-reports/parcs-parks>

## **1.1. Portée du plan d'action**

La portée géographique du présent plan d'action comprend toutes les terres et les eaux fédérales administrées par Parcs Canada dans le PUNR (figure 1), dont le lieu historique national de la Colline-Bead puisque celui-ci est entièrement situé à l'intérieur des limites du parc. Ce plan d'action visant des espèces multiples a été rédigé spécialement pour le PUNR puisque l'Agence Parcs Canada est juridiquement responsable des espèces en péril sur les terres et dans les eaux qu'elle administre, qu'elle est habilitée à prendre des mesures de conservation directes, et que les menaces, les lois et les priorités de gestion qui la concernent sont différentes de celles que l'on retrouve à l'extérieur des sites qu'elle administre.

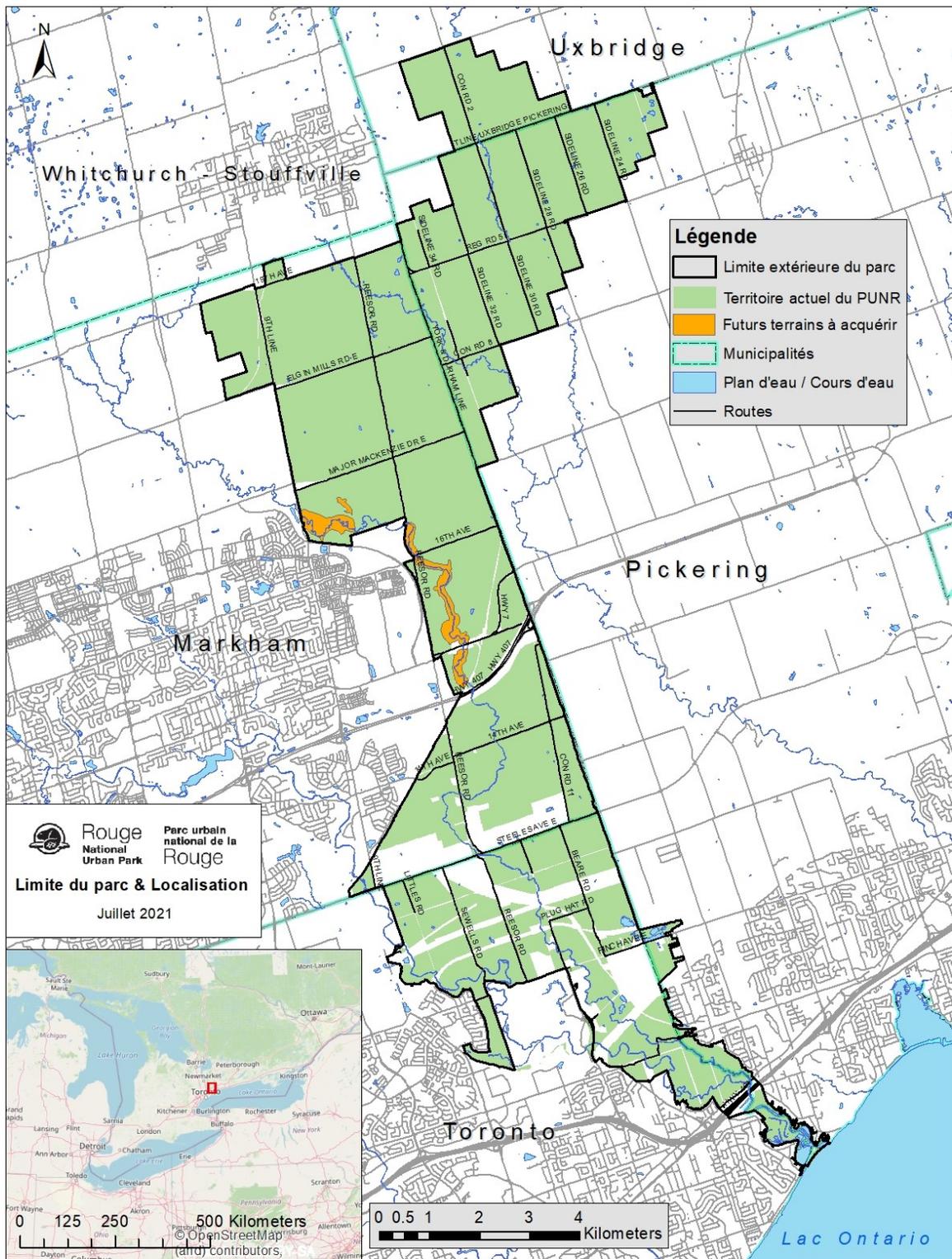


Figure 1. Limites du parc urbain national de la Rouge.

Le présent plan d'action vise 42 espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP ainsi que 8 autres espèces préoccupantes sur le plan de la conservation qui sont régulièrement présentes<sup>4</sup> dans le PUNR (tableau 1). Un plan d'action est requis aux termes de la LEP (art. 47) pour les espèces disparues du pays, en voie de disparition et menacées de la liste. Le présent plan vise spécialement la portion de la population de ces espèces qui est présente à l'intérieur des limites du PUNR. Cette approche remplit la double fonction de satisfaire aux obligations juridiques découlant de la LEP et de fournir à Parcs Canada un plan complet pour la conservation et le rétablissement des espèces dans le site.

Tableau 1. Espèces visées par le plan d'action pour le PUNR.

Espèce	Nom scientifique	Statut selon le COSEPAC	Statut selon l'annexe 1 de la LEP
<b>Mammifères</b>			
Petite chauve-souris brune	<i>Myotis lucifugus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Chauve-souris nordique	<i>Myotis septentrionalis</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Pipistrelle de l'Est	<i>Perimyotis subflavus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
<b>Oiseaux</b>			
Moucherolle vert	<i>Empidonax virescens</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Menacée	Menacée
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Préoccupante	Menacée
Guifette noire <sup>5</sup>	<i>Chlidonias niger</i>	Non en péril	Non inscrite
Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Menacée	Menacée
Paruline du Canada	<i>Cardellina canadensis</i>	Préoccupante	Menacée
Paruline azurée	<i>Setophaga cerulea</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	Menacée	Menacée
Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	Préoccupante	Menacée
Sturnelle des prés	<i>Sturnella magna</i>	Menacée	Menacée
Engoulevent bois-pourri	<i>Anrostomus vociferus</i>	Menacée	Menacée
Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>	Préoccupante	Préoccupante
Bruant sauterelle de la sous-espèce de l'Est	<i>Ammodramus savannarum pratensis</i>	Préoccupante	Préoccupante
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Râle élégant	<i>Rallus elegans</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Petit Blongios <sup>5</sup>	<i>Ixobrychus exilis</i>	Menacée	Menacée
Pie-grièche migratrice de la sous-espèce de l'Est <sup>5</sup>	<i>Lanius ludovicianus ssp.</i>	En voie de disparition	Aucun statut
Moucherolle à côtés olive	<i>Contopus cooperi</i>	Préoccupante	Menacée

<sup>4</sup> Aux fins du présent plan d'action visant des espèces multiples, une espèce régulièrement présente est définie comme une espèce qui a été observée aux moins une fois dans le PUNR au cours des dix dernières années.

<sup>5</sup> Des espèces préoccupantes sur le plan de la conservation non inscrites à la LEP sont incluses dans le présent plan d'action parce que Parcs Canada peut prendre des mesures pour approfondir les connaissances sur ces espèces dans le PUNR et améliorer les résultats en matière de conservation.

Espèce	Nom scientifique	Statut selon le COSEPAC	Statut selon l'annexe 1 de la LEP
Pluvier siffleur de la sous-espèce <i>circumcinctus</i>	<i>Charadrius melodus circumcinctus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Faucon pèlerin <i>anatum/tundrius</i>	<i>Falco peregrinus anatum/tundrius</i>	Non en péril	Préoccupante
Pic à tête rouge	<i>Melanerpes erythrocephalus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Menacée	Préoccupante
Grive des bois	<i>Hylocichla mustelina</i>	Menacée	Menacée
Paruline polyglotte de la sous-espèce <i>virens</i>	<i>Icteria virens virens</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Râle jaune	<i>Coturnicops noveboracensis</i>	Préoccupante	Préoccupante
<b>Reptiles</b>			
Tortue mouchetée (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent)	<i>Emydoidea blandingii</i>	En voie de disparition	Menacée
Couleuvre tachetée	<i>Lampropeltis triangulum</i>	Préoccupante	Préoccupante
Couleuvre mince (population des Grands Lacs)	<i>Thamnophis sauritus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Tortue peinte du Centre <sup>5</sup>	<i>Chrysemys picta marginata</i>	Préoccupante	Préoccupante
Tortue géographique	<i>Graptemys geographica</i>	Préoccupante	Préoccupante
Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>	Préoccupante	Préoccupante
<b>Amphibiens</b>			
Rainette faux-grillon de l'Ouest (population des Grands Lacs/ Saint-Laurent et du Bouclier canadien)	<i>Pseudacris triseriata</i>	Menacée	Menacée
<b>Poissons</b>			
Anguille d'Amérique <sup>5</sup>	<i>Anguilla rostrata</i>	Menacée	Aucun statut
Saumon atlantique (population du lac Ontario) <sup>5</sup>	<i>Salmo salar</i>	Éteinte	Aucun statut
Esturgeon jaune (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) <sup>5</sup>	<i>Acipenser fulvescens</i>	Menacée	Aucun statut
Lamproie du Nord (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent)	<i>Ichthyomyzon fossor</i>	Préoccupante	Préoccupante
Méné long	<i>Clinostomus elongatus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Lamproie argentée (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent)	<i>Ichthyomyzon unicuspis</i>	Préoccupante	Préoccupante
<b>Invertébrés</b>			
Bourdon américain <sup>5</sup>	<i>Bombus pensylvanicus</i>	Préoccupante	Aucun statut
Mygale obscure <sup>5</sup>	<i>Sphodros niger</i>	Non inscrite	Non inscrite
Ligumie pointue	<i>Ligumia nasuta</i>	Préoccupante	Préoccupante

Espèce	Nom scientifique	Statut selon le COSEPAC	Statut selon l'annexe 1 de la LEP
Monarque	<i>Danaus plexippus</i>	En voie de disparition	Préoccupante
Bourdon terricole	<i>Bombus terricola</i>	Préoccupante	Préoccupante
<b>Plantes</b>			
Trichophore à feuilles plates <sup>6</sup>	<i>Trichophorum planifolium</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Frêne noir <sup>5</sup>	<i>Fraxinus nigra</i>	Menacée	Aucun statut
Noyer cendré	<i>Juglans cinerea</i>	En voie de disparition	En voie de disparition

D'autres plans d'action, ciblant d'autres parties de l'aire de répartition des espèces en dehors des limites du PUNR, pourront être élaborés par des partenaires. Pour avoir une vue d'ensemble des mesures de rétablissement à l'échelle de toute l'aire de répartition des espèces qui figurent au tableau 1, le présent plan d'action doit être examiné avec tous les autres plans visant ces espèces. Consultez le Registre public des espèces en péril pour accéder aux autres plans d'action. Le présent plan sera modifié au besoin afin de satisfaire aux exigences de la LEP.

## 2. Objectifs en matière de population et de répartition propres au parc

Une évaluation a été menée afin de déterminer, pour chacune des espèces, les possibilités pour Parcs Canada d'appliquer dans le site des mesures de gestion contribuant à leur rétablissement. Des objectifs en matière de population et de répartition propres au parc ont été élaborés (annexe A) afin de déterminer la contribution du site à l'atteinte des objectifs nationaux présentés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion fédéraux. Comme elles sont directement liées aux objectifs en matière de population et de répartition propres au parc, les activités de suivi sont présentées à l'annexe A plutôt que dans les tableaux des mesures de rétablissement (annexes B et C). Dans les cas où il y a peu de possibilités pour le parc de contribuer au rétablissement d'une espèce, les objectifs et les mesures de conservation propres au parc peuvent se limiter aux mesures de protection découlant de la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge*, de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et de la LEP, ainsi qu'aux activités de suivi des populations, de maintien de l'habitat et de remise en état existantes dans le cadre des régimes de gestion du parc. Pour de nombreuses espèces, les objectifs en matière de population et de répartition propres au parc ne sont pas pertinents à l'échelle du présent plan d'action pour diverses raisons, dont les suivantes : 1) les menaces ne peuvent être maîtrisées à l'intérieur du parc ou en sont absentes (p. ex. maladies largement répandues, menaces amplifiées par l'environnement urbain dynamique qui entoure le parc, perte d'habitat d'hivernage ailleurs que dans le parc), 2) l'espèce n'est présente que de manière transitoire, ou 3) la population du parc ne représente qu'une très faible portion de la répartition au Canada, ou est inconnue ou non confirmée.

<sup>6</sup> Les espèces disparues du site sont incluses dans le présent plan d'action seulement si une réintroduction de ces espèces est envisagée comme mesure de rétablissement.

### **3. Mesures de conservation et de rétablissement**

Les possibilités de contribuer aux objectifs nationaux en matière de population et de répartition des espèces en péril par des mesures dans le PUNR ont été évaluées et hiérarchisées. Au total, 76 mesures de conservation et de rétablissement sont présentées aux annexes B et C. Chacune de ces mesures est associée à un résultat souhaité, et la menace ou la mesure de rétablissement abordée par sa mise en œuvre est précisée. De plus, l'annexe B présente l'échéance pour l'atteinte de chacun des résultats souhaités, qui correspondent à des résultats quantifiables et atteignables au cours des cinq ans de la mise en œuvre du présent plan. D'autres objectifs de conservation et de rétablissement, comme l'utilisation accrue par une espèce d'un habitat remis en état ou remplacé, l'éradication d'espèces envahissantes du PUNR et l'augmentation du recrutement naturel d'une espèce longévive, s'étalent sur une période plus longue et ne sont vraisemblablement pas atteignables d'ici 2026.

De nombreuses mesures de rétablissement présentées dans le présent plan d'action (annexes B et C) seront mises en œuvre au PUNR en collaboration avec les partenaires de conservation. L'intérêt des universités à l'égard du parc a aussi été une source constante de recherches qui éclairent les efforts de gestion et de remise en état des milieux. De plus, Parcs Canada continue de mobiliser les locataires, les visiteurs et les bénévoles du parc afin d'améliorer la santé écologique du parc et de soutenir le rétablissement des espèces en péril. La clientèle du parc, vaste et diversifiée, offre des occasions d'établir un contact avec les visiteurs en les faisant participer directement au rétablissement des espèces, et de tirer profit d'activités de science citoyenne et de la contribution de bénévoles pour la conservation des ressources. En 2017, par exemple, le parc a organisé l'un des plus grands événements de science citoyenne du Canada, BioBlitz Canada 150. D'autres activités et programmes éducatifs de cette nature devraient avoir lieu dans les années à venir.

Le processus de planification du présent plan cible des mesures pour atteindre des objectifs en matière de population et de rétablissement propres au parc ainsi que des mesures nécessaires à la protection des espèces et à l'acquisition de connaissances à leur sujet. Un processus de priorisation a permis de déterminer quelles mesures seront prises dans le parc (annexe B) et lesquelles seront encouragées dans le cadre de partenariats ou lorsque des ressources supplémentaires seront disponibles (annexe C). Ce processus tenait principalement compte de l'efficacité de chaque mesure sur le plan écologique, mais aussi des possibilités d'enrichir l'expérience des visiteurs du parc, des occasions de sensibilisation par des relations externes, et des possibilités et contraintes financières. Autant que possible, Parcs Canada privilégie une approche écosystémique, accordant la priorité aux mesures qui profitent à un grand nombre d'espèces à la fois pour que la protection et le rétablissement des espèces en péril se fassent de manière efficace et efficiente.

Les mesures que Parcs Canada prendra pour le rétablissement des espèces en péril dans le PUNR peuvent être groupées selon cinq thèmes : la remise en état de l'habitat, la gestion active, la gestion des espèces envahissantes, la collaboration pour combler

les lacunes dans les connaissances et, enfin, la participation, l'éducation et la sensibilisation des visiteurs. Ces thèmes sont brièvement décrits ci-dessous.

### **Remise en état de l'habitat**

Parcs Canada poursuivra ses importants travaux en menant des programmes de remise en état des écosystèmes à grande échelle dans l'ensemble du parc, notamment par la création et l'amélioration de l'habitat des espèces en péril. Au cours de la période de cinq ans visée par le présent plan d'action, Parcs Canada remettra en état plus de 40 hectares de milieux humides et riverains, 30 hectares de milieux forestiers et 6 hectares de prés dans le PUNR. Ces résultats attendus s'ajoutent aux plus de 70 hectares de milieux humides et riverains, aux 27 hectares de milieux forestiers et aux 2 hectares de prés qui ont déjà été remis en état depuis la création du PUNR en 2015.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de remise en état des écosystèmes sur cinq ans permettront au PUNR d'accorder la priorité aux sites dont la remise en état produira les meilleurs gains sur le plan écologique. En collaboration avec l'OPNTR, un cadre de priorisation des possibilités de remise en état, qui tient compte d'une grande diversité de précieux systèmes susceptibles d'être touchés (p. ex. espèces en péril, lieux d'importance culturelle, activités agricoles, promotion d'une communauté agricole dynamique et écosystèmes aquatiques) est en cours d'élaboration. Le cadre englobe toutes les terres du parc, y compris les terres agricoles, et contribue à cibler les objectifs complémentaires aux travaux de remise en état, comme l'amélioration de l'expérience des visiteurs et la création d'occasions d'établir des partenariats et de faire participer les membres du public.

Les plans de remise en état de milieux rares et résiduels qui abritent des espèces en péril dans le parc (p. ex. savane à chênes et chênaies) seront élaborés et mis en œuvre au cours des trois prochaines années. Les activités de remise en état comprendront la création d'habitat additionnel pour les espèces en péril et l'amélioration des corridors fauniques existants aux endroits stratégiques du parc, là où certains types d'habitats sont présents en quantité limitée (p. ex. habitats de nidification, d'exposition au soleil et à d'hivernage des tortues et des serpents, milieux boisés complexes pour les poissons). Les objectifs de remise en état seront en partie atteints en priorisant les sites à valeur écologique élevée pour les espèces en péril. La remise en état des habitats ciblés comprendra des mesures comme la plantation dans les boisés, sur les rives et dans les prés, la remise en état et l'amélioration de milieux humides, la remise en état de cours d'eau, l'enlèvement d'obstacles pour la faune, l'élimination des espèces envahissantes prioritaires, et la création et la mise en œuvre continues de plans pour les prescriptions sylvicoles, les brûlages dirigés, les régimes de tonte et de coupe, et les PEG des exploitations agricoles.

Grâce à la collaboration de la communauté des agriculteurs du parc pour maintenir et restaurer l'intégrité écologique par l'amélioration des milieux naturels et la gestion des sols et des eaux sur les propriétés agricoles, des gains ont été réalisés sur le plan tant agricole qu'écologique. Parmi les manières dont les efforts de remise en état ont mené

à l'amélioration des terres agricoles et continueront de le faire, on note les exemples suivants : l'amélioration des conditions de culture par l'augmentation du drainage naturel, l'amélioration des propriétés hydrologiques et de la filtration de l'eau grâce à la construction de milieux humides pour le traitement de l'eau drainée par canalisations, l'amélioration des passages agricoles par l'inclusion de ponceaux à fond végétalisé et de passages à bas niveau qui facilitent les déplacements des espèces aquatiques, et la remise en état de la composition en espèces indigènes des haies et des tampons de végétation associés; ces dernières agissent comme barrières contre le vent et les pertes de sol en plus de servir d'habitat pour les pollinisateurs, organismes nécessaires à la pollinisation des cultures et des plantes indigènes.

### **Gestion active**

Bien que la remise en état de l'habitat soit importante pour bon nombre d'espèces en péril dans le PUNR, des besoins individuels demeurent pour certaines espèces. Les mesures de gestion active comprendront notamment les suivantes :

- la réintroduction continue de tortues mouchetées afin d'augmenter la population initialement présente dans le parc (Parcs Canada a collaboré avec le zoo de Toronto pour relâcher dans la nature près de 400 tortues mouchetées âgées de 2 ans) et la réintroduction de tortues élevées en captivité se poursuivra au cours des prochaines années;
- la protection des nids de tortues serpentines, de tortues peintes du Centre, de tortues géographiques et de tortues mouchetées, de même que la collecte et l'incubation des œufs et le lâcher d'individus de ces espèces dans le parc; cette initiative, dirigée par le personnel de la conservation des ressources de Parcs Canada, contribuera à réduire la prédation des nids, qui approche actuellement les 100 %, par des prédateurs favorisés par les activités humaines, comme le raton laveur, la mouffette, le renard et le coyote;
- la poursuite de l'amélioration des passages routiers pour animaux dans l'ensemble du parc; dans les zones du parc qui constituent des corridors de migration importants pour l'accouplement et la nidification, qui sont situées à proximité de milieux humides ou qui ont été ciblées comme points chauds de la mortalité routière, l'installation et l'amélioration d'écopassages et de clôtures seront envisagées, avec la collaboration des organismes intergouvernementaux, pour cibler les principales possibilités;
- Parcs Canada élaborera et mettra en œuvre un plan de gestion des incendies dans le PUNR, qui comprendra des mesures de brûlage dirigé afin de favoriser la succession naturelle des écosystèmes qui dépendent du feu, comme les prés, les prairies indigènes et les chênaies du parc. Dans certaines circonstances, la succession dans ces prés a conduit à l'établissement d'espèces envahissantes et à un habitat moins convenable pour les espèces en péril. Afin de favoriser la régénération des espèces des prés indigènes et de maintenir les prés du parc commémoratif Bob Hunter, le plus vaste du PUNR, et de la nouvelle zone d'accueil de la 19<sup>e</sup> avenue, des brûlages dirigés seront mis en œuvre à ces endroits;
- en partenariat avec les agriculteurs du parc, Parcs Canada travaillera à élaborer des plans de gestion agricoles et à encourager l'adoption de PEG agricole dans

le parc. Grâce à ce processus, les agriculteurs locataires et le personnel de Parcs Canada seront mieux au fait des besoins de la communauté agricole, des pratiques exemplaires déjà en place et des pratiques exemplaires nouvelles et innovantes qui favoriseront la durabilité sur les plans écologique et agricole. Parmi les PEG qui seront encouragées, on trouve notamment les suivantes : 1) la gestion des prairies agricoles, comme les pâturages, les prairies de fauche, les champs de petites céréales et les champs en jachère, afin de soutenir les espèces en péril et les pollinisateurs; 2) l'apport d'ajustements mineurs au calendrier de récolte afin de permettre la nidification et de répondre aux autres besoins saisonniers des espèces sauvages; 3) la remise en état des haies et des tampons de végétation associés qui profitent aux espèces sauvages, renforcent la connectivité de l'habitat et abritent des pollinisateurs nécessaires aux cultures.

### **Gestion des espèces envahissantes**

Les espèces envahissantes représentent une menace élevée pour de nombreuses espèces en péril dans le PUNR et pour l'intégrité écologique globale du parc. Même si des efforts constants ont été déployés pour contenir certaines des espèces les plus envahissantes, comme le dompte-venin de Russie (*Vincetoxicum rossicum*), le roseau commun d'Europe (*Phragmites australis australis*) et la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), une initiative à plus grande échelle est prévue au cours des prochaines années.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion des espèces envahissantes (PGEE) permettront à Parcs Canada d'avoir un cadre pour cibler les espèces envahissantes du parc qui menacent le plus les espèces en péril et leur habitat, et qui doivent être éliminées en priorité. Des programmes particuliers auront pour objectif la lutte contre des espèces végétales exotiques comme le roseau commun et le dompte-venin de Russie. Le programme de remise en état du marais de la Rouge comprendra notamment l'élimination du roseau commun par l'épandage d'herbicide en terrain sec ainsi que par des méthodes de coupe et de noyade des tiges qui poussent dans l'eau. Le dompte-venin de Russie sera contenu au moyen d'épandages d'herbicide dans certaines zones, et des méthodes de gestion de remplacement telles que la lutte biologique, des méthodes manuelles d'enlèvement et la plantation d'espèces indigènes afin d'augmenter la résilience du milieu face aux invasions seront étudiées. Certaines espèces d'arbres envahissantes exercent aussi une pression sur des espèces d'arbres en péril, comme le noyer cendré, au point de les menacer de disparition du parc en raison de l'hybridation avec des espèces exotiques. Un inventaire complet du noyer cendré sera mené dans l'ensemble du parc, et le taux d'hybridation de chaque arbre sera déterminé au moyen de caractéristiques phénotypiques ou, au besoin, d'analyses génétiques. Une liste d'hybrides du noyer cendré et des espèces envahissantes qu'on sait capables de produire de tels hybrides sera maintenue et servira à prioriser les futures activités de gestion.

Actuellement, le personnel de la conservation des ressources maintient une base de données afin de consigner les observations d'espèces envahissantes. La majeure

partie des efforts de gestion de ces espèces dans le parc, y compris l'épandage d'herbicide contre le roseau commun et le dompte-venin de Russie, étaient plutôt de nature réactive. Toutefois, grâce à la mise en œuvre du PGEE, à la détection précoce dans le cadre du programme de surveillance de l'intégrité écologique du parc et à la création d'une liste de surveillance officielle, le PUNR s'efforcera de migrer vers une approche proactive de prévention face aux espèces envahissantes.

L'environnement urbain dynamique qui entoure le parc (p. ex. cours arrière résidentielles), de même que les infrastructures municipales et provinciales qui le traversent (p. ex. routes, autoroutes, voies ferrées, corridors du réseau hydroélectrique), représente un autre défi pour le PUNR dans la lutte contre les espèces envahissantes. Parcs Canada collaborera avec les gestionnaires des terres externes afin de lutter contre les espèces envahissantes à ces endroits et de prévenir les invasions ou les réinvasions de ces espèces dans le parc.

En plus des espèces végétales envahissantes, la faune non indigène, les maladies et les autres agents pathogènes menacent également les espèces en péril du PUNR. Le présent plan d'action traitera donc de mesures visant à réduire l'impact de la carpe commune et les menaces imminentes posées par les espèces de carpes asiatiques dans le marais de la Rouge, ainsi que de mesures visant les espèces de tortues non indigènes dans l'ensemble des milieux humides du PUNR.

### **Collaboration pour combler les lacunes dans les connaissances**

Il faut effectuer des activités de recherche et de suivi pour combler les lacunes dans la base de connaissances nécessaires à la conception de programmes pour certaines espèces en péril. Bon nombre de ces mesures exigent des partenariats ou du financement supplémentaire, et seront renforcées par la possibilité de travailler avec la communauté universitaire, des partenaires autochtones, des organismes partenaires, des organisations non gouvernementales de conservation, des bénévoles et des programmes de science citoyenne.

De nombreuses espèces en péril occupent des structures artificielles, comme des cheminées et des greniers de maisons, de granges et d'autres dépendances, au cours d'une partie ou de la totalité de leur cycle vital. Parcs Canada gère plus de 1 600 unités d'infrastructure (biens bâtis) dans le PUNR, y compris celles qui sont destinées à un usage public, les bâtiments d'exploitation, les immeubles commerciaux, les maisons et les dépendances, comme les remises, les garages, les granges, les étables et les silos. Dans les cas où ces structures sont en mauvais état et que leur enlèvement ou leur démolition doivent être envisagés pour des raisons de santé et de sécurité, des mesures de compensation de l'habitat seront considérées ou exigées, particulièrement dans les cas où les observations confirment que des espèces en péril habitent activement ces structures. L'Hirondelle rustique, le Martinet ramoneur, la couleuvre tachetée, la couleuvre mince et les espèces de chauves-souris du genre *Myotis* font l'objet de relevés intensifs dans les structures en mauvais état dont on envisage la démolition. Si une telle structure est activement habitée par l'une ou l'autre de ces espèces, on veillera à la remplacer par un habitat de compensation approprié ou à

réévaluer l'intégrité de la structure pour envisager de la conserver entièrement ou de conserver au moins la partie occupée par l'espèce. Des PEG et des recommandations pour la gestion de ces espèces en péril existent déjà et sont en cours de mise en œuvre. Parcs Canada espère contribuer davantage à ces PEG dans le PUNR en se servant d'un site d'échantillonnage pour tester, observer et évaluer un grand nombre des méthodes d'atténuation, d'aménagement et de suivi proposées qui ont été utilisées en Ontario, ailleurs au Canada ou à l'étranger.

De plus, des relevés ciblés sont nécessaires pour confirmer la présence et la répartition de plusieurs espèces, comme le noyer cendré, la rainette faux-grillon de l'Ouest, la ligumie pointue et des espèces de poissons en péril. Des données d'inventaire sont aussi nécessaires pour déterminer le rôle que peut jouer le PUNR dans la protection et le rétablissement de ces espèces, de même que son importance.

### **Participation, éducation et sensibilisation des visiteurs**

L'expérience des visiteurs et les possibilités de sensibilisation sont aussi au centre du présent plan d'action. Situé à une heure de route ou moins pour 20 % de la population canadienne, le PUNR a la chance unique de pouvoir entrer en relation avec des centaines de milliers de visiteurs chaque année, dont une diversité de Canadiens, de nouveaux arrivants et de touristes étrangers. Le parc contribuera à la conservation à plus grande échelle des espèces en s'efforçant de mieux les faire connaître et en encourageant l'intendance auprès des visiteurs. Des événements spéciaux serviront chaque année à diffuser de l'information sur les espèces en péril durant les périodes de fort achalandage. Des randonnées guidées organisées tout au long de l'année mettent l'accent sur la relation entre les visiteurs et la nature, la diffusion d'information sur l'histoire du PUNR et l'éducation sur les espèces en péril, leur habitat et les mesures de conservation et de rétablissement en vigueur dans le parc. En moyenne, 170 randonnées guidées, auxquelles participent plus de 2 500 visiteurs, ont lieu chaque année.

Parcs Canada mobilisera le public et le fera participer à des mesures significatives de rétablissement des espèces en péril dans le PUNR en offrant des possibilités de bénévolat et de science citoyenne. Les visiteurs seront encouragés à participer à l'inventaire et au suivi des espèces en péril en rapportant leurs observations dans le « projet du parc urbain national de la Rouge », dans l'application gratuite iNaturalist, ou en devenant un bénévole officiel du PUNR. Ces bénévoles participent aux relevés écologiques des tortues en période de nidification, des gîtes de maternité des chauves-souris et des espèces de pollinisateurs en péril, et aident lors des événements d'élimination des espèces envahissantes et de plantation en vue de la remise en état des milieux.

Les possibilités d'éducation et de sensibilisation dans le PUNR ne se limitent pas exclusivement aux visiteurs et aux locataires du parc. En dirigeant également ses possibilités et ses messages éducatifs vers d'autres partenaires cibles, comme les organismes intergouvernementaux, les entreprises privées et les propriétaires des terres voisines du parc, le PUNR pourra s'attaquer aux menaces non seulement à

l'intérieur du parc, mais aussi au-delà de ses limites, à l'échelle du paysage dans son ensemble. Parmi les activités qui pourront contribuer à la conservation des espèces en péril à cette échelle figurent la collaboration en vue d'améliorer les pratiques de gestion des routes (utilisation de sels de voirie et gestion des espèces envahissantes dans les emprises routières), la modification des régimes de tonte au profit d'espèces comme le monarque, et l'éducation sur les menaces qui pèsent sur les tortues auprès des locataires et des propriétaires fonciers au moyen d'ateliers sur la protection des nids.

### 3.1. Mesures déjà achevées

Depuis le premier transfert de terres à Parcs Canada en 2015, l'Agence prend diverses mesures pour le rétablissement des espèces en péril dans le PUNR. Les mesures de conservation et de rétablissement déjà achevées comprennent les suivantes :

- la réalisation, en partenariat avec l'OPNTR, les partenaires autochtones et les agriculteurs du parc, de plus de 72 projets de remise en état des écosystèmes et d'amélioration des terres agricoles, qui ont conduit à la remise en état de plus de 70 hectares de milieux aquatiques, de plus de 27 hectares de milieux forestiers et de 2 hectares de prés ainsi qu'à la plantation de plus de 126 000 arbres, plantes vivaces, arbustes et plantes aquatiques indigènes;
- l'enlèvement et la gestion des *Phragmites* sur plus d'un hectare dans le marais de la Rouge et sur des terres agricoles louées;
- l'amélioration des ponceaux à dalot et l'installation d'écoclôtures le long de routes situées en bordure d'un vaste milieu humide, en collaboration avec le zoo de Toronto, l'OPNTR, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, la Ville de Toronto et la Ville de Pickering, avec pour résultat une diminution de la mortalité routière;
- l'amélioration, le remplacement et l'installation de plus de 15 ponceaux à des passages de chemins agricoles et de ruisseaux, en collaboration avec les agriculteurs du parc et l'OPNTR, avec pour résultat une diminution de la sédimentation, un meilleur écoulement des eaux et une connectivité accrue;
- le relevé des sites où des espèces de plantes disparues du parc, comme le trichophore à feuilles plates, étaient présentes par le passé et la réalisation d'une étude de faisabilité de la réintroduction de ces plantes dans le PUNR;
- le relevé de l'habitat convenable de deux espèces de lichens inscrites à la LEP, le leptoge des terrains inondés et la physconie pâle, pour confirmer leur absence du parc;
- la première fermeture saisonnière d'habitats fauniques fragiles pour des raisons écologiques;
- l'installation d'environ 400 mètres de clôtures visant à exclure les cerfs d'une zone forestière fragile du PUNR;
- l'installation et la surveillance de structures servant d'habitat de remplacement pour l'Hirondelle rustique et certaines espèces de serpents et de chauves-souris;
- l'élaboration de dix mesures de surveillance de l'intégrité écologique, dont un grand nombre porte sur la collecte de données d'inventaire des espèces en péril par le personnel de Parcs Canada dans le PUNR (p. ex. suivi des communautés

d'oiseaux et d'amphibiens, suivi des espèces forestières envahissantes et relevé du broutage par les cerfs);

- l'élaboration de panneaux et de programmes liés à l'expérience des visiteurs qui font la promotion de la protection et du rétablissement des espèces en péril (p. ex. Créatures en vedette, les mercredis de la faune);
- la création et le maintien de plus de 20 partenariats visant l'amélioration de la protection des espèces en péril et de leur habitat;
- en partenariat avec le zoo de Toronto : 1) le repérage des gîtes d'hibernation, des sites de nidification et des déplacements de la couleuvre tachetée (en collaboration avec l'Université de Waterloo) et de la couleuvre mince dans l'ensemble du parc; 2) la détection acoustique, le piégeage et le radiopistage des espèces de chauves-souris du genre *Myotis* afin de mieux connaître l'état de santé de leurs populations et leur état reproducteur, de repérer leurs sites de repos et de déceler les changements dans la composition en espèces à court et à long terme; 3) le suivi des populations de tortues dans le PUNR, y compris le suivi des sites de nidification, des points chauds de mortalité routière et des sites d'hibernation, de même que le lâcher de 270 tortues mouchetées âgées de deux ans et de près de 185 nouveau-nés dans les milieux humides du PUNR;
- l'incubation et le lâcher de 176 tortues serpentines et tortues peintes nouvellement nées, provenant de nids découverts dans le PUNR par le personnel de Parcs Canada au cours de la première année de mise en œuvre du programme;
- la première compilation complète d'une base de données d'observations et de rapports sur les espèces en péril provenant de l'ensemble du territoire du PUNR nouvellement formé, y compris l'intégration de données issues de trois événements BioBlitz, de rapports de recherche, de collections, ainsi que de plus de 15 organisations distinctes et de nombreux particuliers (p. ex. Centre d'information sur le patrimoine naturel [CIPN], OPNTR, Oiseaux Canada, Ontario Nature, employés du parc et citoyens scientifiques).

## 4. Habitat essentiel

L'habitat essentiel est « l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action élaboré à l'égard de l'espèce » [LEP, paragr. 2(1)]. L'habitat essentiel situé dans le PUNR a déjà été désigné pour la tortue mouchetée et le trichophore à feuilles plates, dans les programmes de rétablissement pertinents. Dans les cas où l'habitat essentiel n'a pas été entièrement désigné, celui-ci sera désigné dans un plan d'action à venir ou révisé, ou dans un programme de rétablissement mis à jour; pour obtenir des précisions, consultez le calendrier des études des programmes de rétablissement concernés.

### 4.1 Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel

L'habitat essentiel situé dans le PUNR qui sera désigné dans des versions à venir du présent plan d'action, ainsi que dans d'autres documents de rétablissement, sera protégé contre la destruction par l'article 58 de la LEP. Le programme d'évaluation d'impact et le processus de délivrance de permis de recherche et de collecte de Parcs

Canada sont d'autres mécanismes qui contribuent à la protection de l'habitat essentiel dans le PUNR. Des mesures visant spécifiquement la remise en état, l'amélioration et la protection de l'habitat essentiel dans le PUNR sont présentées à l'annexe B.

## **5. Évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques**

Selon la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), le ministre fédéral responsable doit effectuer « l'évaluation des répercussions socioéconomiques de [la] mise en œuvre [du plan d'action] et des avantages en découlant ».

### **5.1 Coûts**

Parcs Canada assumera le coût total de mise en œuvre du plan d'action à même les ressources existantes. Ces coûts comprennent les coûts supplémentaires en salaires, les matériaux, l'équipement et l'octroi de contrats de service professionnels relatifs aux mesures présentées aux annexes B et C. Aucun coût socioéconomique important pour les partenaires, les intervenants et les peuples autochtones ne devrait découler de la mise en œuvre du présent plan d'action. Toutefois, la mise en œuvre des plans de gestion agricole et l'intégration de PEG aux pratiques agricoles pourraient entraîner certains coûts socioéconomiques pour les agriculteurs du parc. Afin d'atténuer ces coûts pour les agriculteurs, les décisions portant sur la mise en œuvre de ces plans et de ces pratiques tiendront compte des rétroactions reçues de la part de la communauté agricole. Dans certaines situations, Parcs Canada pourrait rembourser ou indemniser les agriculteurs pour qu'ils adoptent certaines pratiques. On tentera d'obtenir des ressources supplémentaires ou d'établir d'autres partenariats pour les mesures décrites à l'annexe C.

Bon nombre des mesures proposées seront intégrées aux activités de gestion du site, et les coûts nouveaux seront réduits au minimum. Ces coûts que devra assumer le gouvernement seront compensés par la priorisation des ressources, des fonds et des crédits salariaux existants sur le site, et il ne devrait donc y avoir aucun coût additionnel pour la société.

Le plan d'action ne s'applique qu'aux terres et aux eaux du PUNR, et n'entraîne aucune restriction quant à l'utilisation des terres à l'extérieur du parc. Par conséquent, il n'entraîne aucun coût socioéconomique pour le public. Toutefois, des restrictions mineures pourraient être imposées sur les activités des visiteurs, les propriétés résidentielles et les exploitations agricoles sur les terres et les eaux du parc afin de protéger et de rétablir les espèces en péril.

### **5.2 Avantages**

Les mesures préconisées dans ce plan d'action pour le PUNR contribueront à l'atteinte des objectifs des programmes de rétablissement d'espèces menacées et en voie de disparition, de même qu'à l'atteinte des objectifs de gestion d'espèces préoccupantes. Ces mesures devraient aider à préserver l'intégrité écologique et, pour les visiteurs et la

population en général, à accroître les occasions d'apprécier le parc et la présence de ces espèces. Ce plan d'action renferme des mesures qui pourraient apporter des avantages aux Canadiens, notamment les effets positifs sur la biodiversité et la valeur que les personnes accordent à la préservation de la biodiversité.

Les mesures proposées visent l'adoption d'une approche équilibrée de réduction ou d'élimination des menaces qui pèsent sur les populations des espèces en péril et leur habitat, et comprennent la protection des individus et de leur habitat (p. ex. restrictions touchant les activités humaines dans les zones occupées par ces espèces, combinées à des activités courantes de recherche et de surveillance), un possible retour d'espèces autrefois présentes et l'amélioration de la sensibilisation du public et des mesures d'intendance du milieu (p. ex. panneaux, programmes destinés aux visiteurs et faits saillants dans les communications).

Les avantages économiques potentiels du rétablissement des espèces en péril dans le parc sont difficiles à quantifier, car bon nombre des avantages tirés des espèces sauvages sont des biens non marchands qu'il est difficile d'évaluer sur le plan financier. Toutes les espèces sauvages, quelles qu'elles soient, ont une valeur intrinsèque et extrinsèque et sont appréciées par les Canadiens pour des raisons d'ordre esthétique, culturel, spirituel, récréatif, éducatif, historique, économique, médical, écologique ou scientifique. La conservation des espèces sauvages en péril est un élément important de l'engagement du gouvernement du Canada à conserver la diversité biologique, et elle est importante pour la richesse économique et naturelle du Canada d'aujourd'hui et de demain.

La mise en œuvre du plan d'action devrait être bénéfique pour les visiteurs du parc, les résidents de la région, les agriculteurs et les peuples autochtones. Certaines activités présentées dans le plan pourraient donner aux résidents l'occasion de participer au rétablissement des espèces en péril ou favoriser la coopération et les partenariats communautaires en vue du rétablissement de ces espèces. Ces avantages devraient être répartis de manière relativement égale entre les résidents des collectivités locales, les possibilités de participation étant accessibles à tous. Parmi ces possibilités, on compte des occasions d'acquérir des connaissances sur les espèces en péril importantes sur le plan culturel, de participer aux activités de conservation pour les visiteurs et les collectivités partenaires, d'intégrer le savoir traditionnel autochtone et les connaissances scientifiques modernes aux enjeux de conservation dans le PUNR, et de mieux faire connaître la culture et les valeurs autochtones aux résidents de la région et aux visiteurs du parc. Ainsi, le plan vient appuyer l'objectif suivant, énoncé dans la LEP : « les connaissances traditionnelles des peuples autochtones du Canada devraient être prises en compte pour découvrir quelles espèces sauvages peuvent être en péril et pour l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de rétablissement ».

## **6 Mesure des progrès**

La production de rapport de mise en œuvre du plan d'action (selon l'article 55 de la LEP) sera faite en fonction de l'évaluation des progrès réalisés en vue de la mise en œuvre des mesures présentées à l'annexe B. La production de rapports sur les répercussions socioéconomiques du plan d'action sera faite en fonction de l'évaluation des progrès réalisés en vue de l'atteinte des objectifs de population et de répartition propres au parc. Les progrès seront évalués chaque année et un rapport de synthèse sur les résultats du plan sera déposé à la fin de la période de cinq ans initiale visée pour sa mise en œuvre.

## 7 Références

Arancibia, D. sous la supervision d'Hélène Cyr. 2012. The Distribution and Status of Freshwater Mussel Populations in the Rouge River Watershed. University of Toronto, Toronto, Ontario. 19 pp.

Barnhart, B., C. Toulouse, M. Young (Ed.), et D. Gasbarrini (Ed.). 2020. Eastern Milksnake Monitoring Rouge Park: 2018 and 2019 Report. Adopt-A-Pond Wetland Conservation Program, Toronto Zoo, Scarborough, Ontario. 27 pp.

Barrett, S. sous la direction du Rouge Watershed Task Force. 2007. Rouge River Watershed Plan towards a Healthy and Sustainable Future. Report of the Rouge Watershed Task Force. 2007. Toronto and Region Conservation Authority, Toronto, Ontario. ix + 192 pp.

Brown, H. 2010. Habitat Assessment and Recovery Planning for Species at Risk in Rouge Park [Final Report]. Rouge Park, Aurora, Ontario. 58 pp.

Bureau du Nionwentsïo-Nation huronne-wendat. Remis à Environnement et Changement climatique Canada. 2016. Écologie historique et connaissances écologiques traditionnelles huronnes-wendat relatives à douze espèces animales et végétales dans le Wendake Sud [Historical Ecology and Traditional Huron - Wendat Ecological Knowledge Pertaining to Twelve Animal and Plant Species in *South Wendake*]. Nation huronne-wendat, Québec. 136 p.

Burke, p.S. 2012. Management Plan for the Black Tern (*Chlidonias niger*) in Ontario. Ontario Management Plan Series. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources (OMNR), Peterborough, Ontario. vi + 47 pp.

Chaput, G., D.K. Cairns, S. Bastien-Daigle, C. LeBlanc, L. Robichaud, J. Turple, et C. Girard. 2014. Recovery Potential Assessment for the American Eel (*Anguilla rostrata*) for eastern Canada: mitigation options. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2013/133. v + 30 pp.

COSEWIC. 2010. COSEWIC assessment and status report on the Atlantic Salmon *Salmo salar* (Nunavik population, Labrador population, Northeast Newfoundland population, South Newfoundland population, Southwest Newfoundland population, Northwest Newfoundland population, Quebec Eastern North Shore population, Quebec Western North Shore population, Anticosti Island population, Inner St. Lawrence population, Lake Ontario population, Gaspé-Southern Gulf of St. Lawrence population, Eastern Cape Breton population, Nova Scotia Southern Upland population, Inner Bay of Fundy population, Outer Bay of Fundy population) in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. xlvii + 136 pp. [Également disponible en français : COSEPAC. 2010. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le saumon atlantique (*Salmo salar*) [population du Nunavik, population du Labrador,

population du nord-est de Terre-Neuve, population du sud de Terre-Neuve, population du sud-ouest de Terre-Neuve, population du nord-ouest de Terre-Neuve, population de l'est de la Côte-Nord du Québec, population de l'ouest de la Côte-Nord du Québec, population de l'île d'Anticosti, population de l'intérieur du Saint-Laurent, population du lac Ontario, population de la Gaspésie-sud du golfe Saint-Laurent, population de l'est du Cap-Breton, population des hautes terres du sud de la Nouvelle-Écosse, population de l'intérieur de la baie de Fundy, population de l'extérieur de la baie de Fundy] au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xlix + 162 p.]

COSEWIC. 2011. COSEWIC assessment and status report on the Silver Lamprey, Great Lakes – Upper St. Lawrence populations and Saskatchewan – Nelson Rivers populations *Ichthyomyzon unicuspis* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. Xiii + 55 pp.

([www.sararegistry.gc.ca/status/status\\_e.cfm](http://www.sararegistry.gc.ca/status/status_e.cfm)). [Également disponible en français :

COSEPAC. 2011. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la lamproie argentée, populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent et populations des rivières Saskatchewan et Nelson (*Ichthyomyzon unicuspis*) au Canada. Comité sur le statut des espèces en péril au Canada. Ottawa. xiii + 62 p.]

COSEWIC. 2012. COSEWIC assessment and status report on the Eastern Wood-pewee in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. x + 39 pp. [Également disponible en français : COSEPAC. 2012. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Pioui de l'Est (*Contopus virens*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xi + 44 p.]

COSEWIC. 2012. COSEWIC assessment and status report on the Wood Thrush *Hylocichla mustelina* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. ix + 46 pp. [Également disponible en français : COSEPAC. 2012. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la Grive des bois (*Hylocichla mustelina*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. ix + 51 p.]

COSEWIC. 2013. COSEWIC assessment and status report on the Grasshopper Sparrow pratensis subspecies *Ammodramus savannarum pratensis* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. ix + 36 pp. [Également disponible en français : COSEPAC. 2013. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Bruant sauterelle de la sous-espèce de l'Est (*Ammodramus savannarum pratensis*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xi + 40 p.]

COSEWIC. 2015. COSEWIC assessment and status report on the Yellow-banded Bumble Bee *Bombus terricola* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. ix + 60 pp. [Également disponible en français : COSEPAC. 2015. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le bourdon terricole (*Bombus terricola*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. x + 69 p.]

COSEWIC. 2017. COSEWIC assessment and status report on the Redside Dace *Clinostomus elongatus* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. xii + 63 pp. [Également disponible en français : COSEPAC. 2017. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le méné long (*Clinostomus elongatus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xiii + 70 p.]

COSEWIC. 2018. COSEWIC assessment and status report on the American Bumble Bee *Bombus pensylvanicus* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. x + 52 pp. [Également disponible en français : COSEPAC. 2018. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le bourdon américain (*Bombus pensylvanicus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. x + 58 p.]

COSEWIC. 2018. COSEWIC assessment and status report on the Black Ash *Fraxinus nigra* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. xii + 95 pp. [Également disponible en français : COSEPAC. 2018. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le frêne noir (*Fraxinus nigra*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xiv + 109 p.]

COSEWIC. 2018. COSEWIC assessment and status report on the Chimney Swift *Chaetura pelagica* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. xii + 63 pp. [Également disponible en français : COSEPAC. 2018. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xiii + 71 p.]

COSEWIC. 2018. COSEWIC assessment and status report on the Midland Painted Turtle *Chrysemys picta marginata* and the Eastern Painted Turtle *Chrysemys picta picta* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. xvi + 107 pp. [Également disponible en français : COSEPAC. 2018. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la tortue peinte du Centre (*Chrysemys picta marginata*) et la tortue peinte de l'Est (*Chrysemys picta picta*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa. xviii + 123 p.]

Environment Canada. 2010. Recovery Strategy for the Butternut (*Juglans cinerea*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. vii + 24 pp. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2010. Programme de rétablissement du noyer cendré (*Juglans cinerea*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, vii + 29 p.]

Environment Canada. 2011. Management Plan for the Cerulean Warbler (*Dendroica cerulea*) in Canada. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa. iii + 19 pp. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2011. Plan de gestion de la Paruline azurée (*Dendroica cerulea*) au Canada,

Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, iii + 20 p.]

Environment Canada. 2011. Management Plan for the Yellow-breasted Chat virens subspecies (*Icteria virens virens*) in Canada. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa. iii + 18 pp. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2011. Plan de gestion de la Paruline polyglotte de la sous-espèce virens (*Icteria virens virens*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa. lii + 18 p.]

Environment Canada. 2012. Recovery Strategy for the Acadian Flycatcher (*Empidonax virens*) and the Hooded Warbler (*Wilsonia citrina*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa, Ontario. viii + 32 pp. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2012. Programme de rétablissement du Moucherolle vert (*Empidonax virens*) et de la Paruline à capuchon (*Wilsonia citrina*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, Ontario, ix + 37 p.]

Environment Canada. 2012. Recovery Strategy for the King Rail (*Rallus elegans*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. vi + 21 pp. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2012. Programme de rétablissement du Rôle élégant (*Rallus elegans*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, vii + 23 p.]

Environment Canada. 2013. Management Plan for the Yellow Rail (*Coturnicops noveboracensis*) in Canada. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa. iii + 24 pp. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2013. Plan de gestion du Rôle jaune (*Coturnicops noveboracensis*) in Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, iii + 26 p.]

Environment Canada. 2014. Recovery Strategy for the Least Bittern (*Ixobrychus exilis*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. vi + 41 pp. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2014. Programme de rétablissement du Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, v + 42 p.]

Environment Canada. 2015. Management Plan for the Eastern Milksnake (*Lampropeltis triangulum*) in Canada. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa. iii + 27 pp. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2015. Plan de gestion de la couleuvre tachetée (*Lampropeltis triangulum*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa. iii + 28 p.]

Environment Canada. 2015. Management Plan for the Eastern Ribbonsnake (*Thamnophis sauritus*), Great Lakes population, in Canada. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa. iv + 23 pp. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2015. Plan de gestion de la couleuvre mince (*Thamnophis sauritus*), population des Grands Lacs, au Canada, Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, iv + 25 p.]

Environment Canada. 2015. Management Plan for the Rusty Blackbird (*Euphagus carolinus*) in Canada. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa. iv + 26 pp. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2015. Plan de gestion du Quiscale rouilleux (*Euphagus carolinus*) au Canada, Série de plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa, iv + 30 p.]

Environment Canada. 2015. Recovery Strategy for the Loggerhead Shrike, *migrans* subspecies (*Lanius ludovicianus migrans*), in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. vii + 35 pp. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2015. Programme de rétablissement de la Pie-grièche migratrice de la sous-espèce migrans (*Lanius ludovicianus migrans*) au Canada. Série de programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa. viii + 40 p.]

Environment Canada. 2015. Recovery Strategy for the Western Chorus Frog (*Pseudacris triseriata*), Great Lakes / St. Lawrence – Canadian Shield population, in Canada, *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series, Environment Canada, Ottawa, vi + 50 pp. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2015. Programme de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'ouest (*Pseudacris triseriata*), population des Grands Lacs/Saint-Laurent et du Bouclier canadien, au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, vii + 52 p.]

Environment Canada. 2016. Recovery Strategy for the Canada Warbler (*Cardellina canadensis*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. vii + 56 pp. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2016. Programme de rétablissement de la Paruline du Canada (*Cardellina canadensis*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, vii + 62 p.]

Environment Canada. 2016. Recovery Strategy for the Common Nighthawk (*Chordeiles minor*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. vii + 49 pp. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2016. Programme de rétablissement de l'Engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, viii + 54 p.]

Environment Canada. 2016. Recovery Strategy for the Olive-sided Flycatcher (*Contopus cooperi*) in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment Canada, Ottawa. vii + 52 pp. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2016. Programme de rétablissement du Moucherolle à côtés olive (*Contopus cooperi*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, vii + 57 p.]

Environment and Climate Change Canada. 2016. Management Plan for the Monarch (*Danaus plexippus*) in Canada. *Species at Risk Act Management Plan Series*. Environment and Climate Change Canada, Ottawa. iv + 45 pp. [Également disponible en français : Environnement et Changement climatique Canada. 2016. Plan de gestion du monarque (*Danaus plexippus*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, v + 47 p.]

Environment and Climate Change Canada. 2016. Management Plan for the Snapping Turtle (*Chelydra serpentina*) in Canada [Proposed]. *Species at Risk Act Management Plan Series*. Environment and Climate Change Canada, Ottawa. iv + 39 pp. [Également disponible en français : Environnement et Changement climatique Canada. 2016. Plan de gestion de la tortue serpentine (*Chelydra serpentina*) au Canada [Proposition]. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, iv + 39 p.]

Environment and Climate Change Canada. 2017. Management Plan for the Peregrine Falcon *anatum/tundrius* (*Falco peregrinus anatum/tundrius*) in Canada. *Species at Risk Act Management Plan Series*. Environment and Climate Change Canada, Ottawa. iv + 28 pp. [Également disponible en français : Environnement et Changement climatique Canada. 2017. Plan de gestion du Faucon pèlerin *anatum/tundrius* (*Falco peregrinus anatum/tundrius*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. iv + 29 p.]

Environment and Climate Change Canada. 2018. Management Plan for the Short-eared Owl (*Asio flammeus*) in Canada. *Species at Risk Act Management Plan Series*. Environment and Climate Change Canada, Ottawa. v + 37 pp. [Également disponible en français : Environnement et Changement climatique Canada. 2018. Plan de gestion du Hibou des marais (*Asio flammeus*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, v + 42 p.]

Environment and Climate Change Canada. 2018. Recovery Strategy for the Blanding's Turtle (*Emydoidea blandingii*), Great Lakes/St. Lawrence population, in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment and Climate Change Canada, Ottawa. viii + 59 pp. [Également disponible en français : Environnement et Changement climatique Canada. 2018. Programme de rétablissement de la tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*), population des Grands Lacs et du Saint-Laurent, au

Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. viii + 64 p.]

Environment and Climate Change Canada. 2018. Recovery Strategy for the Eastern Whip-poor-will (*Antrostomus vociferus*) in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment and Climate Change Canada, Ottawa. vi + 107 pp. [Également disponible en français : Environnement et Changement climatique Canada. 2018. Programme de rétablissement de l'Engoulevent bois-pourri (*Antrostomus vociferus*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. viii + 111 p.]

Environment and Climate Change Canada. 2018. Recovery Strategy for the Little Brown Myotis (*Myotis lucifugus*), the Northern Myotis (*Myotis septentrionalis*), and the Tri-colored Bat (*Perimyotis subflavus*) in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment and Climate Change Canada, Ottawa. ix + 172 pp. [Également disponible en français : Environnement et Changement climatique Canada. 2018. Programme de rétablissement de la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), de la chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*) et de la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. ix + 189 p.]

Environment and Climate Change Canada. 2019. Management Plan for the Northern Map Turtle (*Graptemys geographica*) in Canada. *Species at Risk Act Management Plan Series*. Environment and Climate Change Canada, Ottawa. iv + 46 pp. [Également disponible en français : Environnement et Changement climatique Canada. 2019. Plan de gestion de la tortue géographique (*Graptemys geographica*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. v + 50 p.]

Environment and Climate Change Canada. 2019. Recovery Strategy for the Red-headed Woodpecker (*Melanerpes erythrocephalus*) in Canada [Proposed]. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment and Climate Change Canada, Ottawa. x + 120 pp. [Également disponible en français : Environnement et Changement climatique Canada. 2019. Programme de rétablissement du Pic à tête rouge (*Melanerpes erythrocephalus*) au Canada [Proposition], Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, x + 127 p.]

Falconer, M., K. Richardson, A. Heagy, D. Tozer, B. Stewart, J. McCracken, et R. Reid. 2016. Recovery Strategy for the Bank Swallow (*Riparia riparia*) in Ontario. Ontario Recovery Strategy Series. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources and Forestry, Peterborough, Ontario. ix + 70 pp.

Fisheries and Oceans Canada. 2018. Management Plan for the Northern Brook Lamprey (*Ichthyomyzon fossor*), Great Lakes – Upper St. Lawrence populations, in Canada. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. vi + 33 pp. [Également disponible en français : Pêches et Océans Canada. 2018. Plan de gestion de la lamproie du Nord (*Ichthyomyzon fossor*), populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent, au Canada. Série des plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Pêches et Océans Canada, Ottawa vi + 36 p.]

Fisheries and Oceans Canada. 2018. Recovery strategy and action plan for the Eastern Pondmussel (*Ligumia nasuta*) in Canada [Proposed]. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. vi + 63 pp. [Également disponible en français : Pêches et Océans Canada. 2018. Programme de rétablissement et plan d'action visant la ligumie pointue (*Ligumia nasuta*) au Canada [Proposition]. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Pêches et Océans Canada, Ottawa. vi + 71 p.]

Golder Associates Ltd. 2011. Recovery Strategy for Lake Sturgeon (*Acipenser fulvescens*) – Northwestern Ontario, Great Lakes–Upper St. Lawrence River and Southern Hudson Bay–James Bay populations in Ontario. Ontario Recovery Strategy Series. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources, Peterborough, Ontario. vii + 77 pp.

Heagy, A., D. Badzinski, D. Bradley, M. Falconer, J. McCracken, R.A. Reid, et K. Richardson. 2014. Recovery Strategy for the Barn Swallow (*Hirundo rustica*) in Ontario. Ontario Recovery Strategy Series. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources and Forestry, Peterborough, Ontario. vii + 64 pp.

Hodgkiss, S., J.V. Jalava, et the Rouge River Valley CAP Development Team. 2015. Rouge River Valley Signature Site Conservation Action Plan. 2015. Carolinian Canada Coalition, London, Ontario. x + 48 pp. + appendices.

Jalava, J.V. 2017. Feasibility of Reintroduction of Bashful Bulrush (*Trichophorum planifolium*) to Rouge National Urban Park. Prepared for Parks Canada. v + 39 pp.

Kirk, D.A. 2014. Management Plan for the Horned Grebe (*Podiceps auritus*) in Ontario. Ontario Management Plan Series. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources and Forestry, Peterborough, Ontario. viii + 32 pp.

Kirkpatrick, C., K. McKeown, D. Gasbarrini (Ed.), et M. Young (Ed.). 2020. Blanding's Turtle Head-Start Monitoring: Turtle Tracking 2018-19 Report. Adopt-A-Pond Wetland Conservation Program, Toronto Zoo, Scarborough, Ontario. 18 pp.

Lee, R., S. Ritchie, J. Phillips, et B. Johnson. 2012. Rouge Park Blanding's Turtle Headstart Initiative. Adopt-A-Pond Wetland Conservation Program, Toronto Zoo, Scarborough, Ontario. 55 pp.

Leermakers, C., M. Young (Ed.), et D. Gasbarrini (Ed.). 2020. Road Ecology in Rouge National Urban Park: 2019 Report. Adopt-A-Pond Wetland Conservation Program, Toronto Zoo, Scarborough, Ontario. 10 pp.

MacGregor, R., J. Casselman, L. Grieg, J. Dettmers, W.A. Allen, L. McDermott, et T. Haxton. 2013. Recovery Strategy for the American Eel (*Anguilla rostrata*) in Ontario. Ontario Recovery Strategy Series. Prepared for Ontario Ministry of Natural Resources, Peterborough, Ontario. x + 119 pp.

Maddalena, M. 2018. Multi-Scale Patterns of Eastern Milksnake (*Lampropeltis triangulum*) Habitat Selection and Behavioural Responses to Habitat Fragmentation (mémoire de maîtrise). University of Waterloo, Waterloo, Ontario. x + 70 pp.

Maddalena, M.P., J.R. Rowe, M.E. Dyson, G. Blouin-Demers, et B.C. Fedy. 2020. Movement and Habitat Selection of Eastern Milksnakes (*Lampropeltis triangulum*) at Intact and Fragmented Sites. *Copeia* 108(4), 847-854.

Matczak, E., M. Donnelly, et T.J. Thorne under the direction of K.C.R. Kerr. 2020. Bat Population Assessment within Rouge National Urban Park: 2015-2019 Report. Native Bat Conservation Program, Toronto Zoo, Scarborough, Ontario. v + 56 pp.

McCracken, J.D., R.A. Reid, R.B. Renfrew, B. Frei, J.V. Jalava, A. Cowie, et A.R. Couturier. 2013. Recovery Strategy for the Bobolink (*Dolichonyx oryzivorus*) and Eastern Meadowlark (*Sturnella magna*) in Ontario. Ontario Recovery Strategy Series. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources, Peterborough, Ontario. viii + 88 pp.

Ontario Ministry of Natural Resources and Forestry. 2017. A Wetland Conservation Strategy for Ontario 2017–2030. Queen's Printer for Ontario. Toronto, ON. [Également disponible en français : Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario. 2017. Une stratégie de conservation des terres humides en Ontario 2017–2030. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. Toronto (Ontario).]

Parks Canada Agency. 2013. Detailed Assessment for the Blanding's Turtle (*Emydoidea blandingii*) in Rouge National Urban Park of Canada. Species at Risk Detailed Assessments. Parks Canada Agency. Ottawa. 12 pp.

Parks Canada Agency. 2013. Detailed Assessment for Eastern Pondmussel (*Ligumia nasuta*) in the Rouge National Urban Park. Species at Risk Detailed Assessments. Parks Canada Agency. Ottawa. 9 pp.

Parks Canada Agency. 2013. Detailed Assessment for the Few-Flowered Club-Rush (*Trichophorum planifolium*) in Rouge National Urban Park. Species at Risk Detailed Assessments. Parks Canada Agency. Ottawa. 9 pp.

Parks Canada Agency. 2013. Detailed Assessment for the Milksnake (*Lampropeltis*

*triangulum*) in Rouge National Urban Park. Species at Risk Detailed Assessments. Parks Canada Agency. Ottawa. 11 pp.

Parks Canada Agency. 2019. Rouge National Urban Park Management Plan. Parks Canada Agency. Ottawa. ix + 73 pp. [Également disponible en français : Agence Parcs Canada. 2019. Plan directeur du parc urbain national de la Rouge 2019. Agence Parcs Canada. Ottawa. xi + 83 p.]

Redside Dace Recovery Team. 2010. Recovery Strategy for Redside Dace (*Clinostomus elongatus*) in Ontario. Ontario Recovery Strategy Series. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources, Peterborough, Ontario. vi + 29 pp.

Ritchie, S., M. Kula, J. Phillips, et B. Johnson. 2011. Identifying Wetland Restoration Opportunities for Recovery of Species at Risk Turtles in Rouge Park. Adopt-A-Pond Wetland Conservation Program, Toronto Zoo, Scarborough, Ontario. vii + 154 pp.

Ritchie, S. 2017. Overwintering Ecology of Head-started Blanding's Turtles (*Emydoidea blandingii*) in an Artificial Wetland Complex (Master's Thesis). University of Toronto, Toronto, Ontario. vii + 84 pp.

Smith, T.W. et C.J. Rothfels. 2007. Recovery Strategy for Few-flowered Club-rush/Bashful Bulrush (*Trichophorum planifolium* (Sprengel) Palla) in Canada. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources by the Royal Botanical Gardens. Hamilton. vi + 22 pp. [Également disponible en français : Smith, T.W. et C.J. Rothfels. 2007. Programme de rétablissement du trichophore à feuilles plates/scirpe timide (*Trichophorum planifolium* (Sprengel) Palla) au Canada, document préparé pour le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario par les Jardins botaniques royaux, Hamilton, vi + 25 p.]

Sodhi, D.S., S.W. Livingstone, M. Carboni, M.W. Cadotte. 2019. Plant invasion alters trait composition and diversity across habitats. *Ecol Evol* 9:6199-6210. <https://doi.org/10.1002/ece3.5130>

Toronto and Region Conservation Authority. 2012. Stewardship of Species at Risk in Grasslands and Farmlands of Rouge Park [Final Report]. Toronto and Region Conservation Authority, Toronto, Ontario. 14 pp.

Toronto and Region Conservation Authority (TRCA). 2015. Rouge National Urban Park – Terrestrial Biological Inventory and Assessment. Toronto and Region Conservation Authority, Toronto, Ontario. 167 pp.

Tu, C., J. Pisapio, D. Lawrie, T. Rance with technical advisory input from S. Woolfenden and L. Yeager. 2010. Rouge River Watershed Fisheries Management Plan [DRAFT]. Toronto and Region Conservation Authority, Toronto, Ontario and Ontario Ministry of Natural Resources, Peterborough, Ontario. xvi + 212 pp.

Vandervelde, C., C. Jennings (Ed.), M. Young (Ed.), et D. Gasbarrini (Ed.). 2020. Rouge National Urban Park Turtle Nesting Report 2019. Adopt-A-Pond Wetland Conservation Program, Toronto Zoo, Scarborough, Ontario. 22 pp.

Varga, S., J. Jalava, et J.L. Riley. (1991). Ecological Survey of the Rouge Valley Park. Open File Ecological Report 9104. Ontario Ministry of Natural Resources and Forestry, Aurora, Ontario. vii + 282 pp. + 5 folded maps.

Wijewardena, T., D. Gasbarrini (Ed.), et M. Young (Ed.). 2020. Blanding's Turtle Head-Start Project Mark-Recapture Study 2019. Adopt-A-Pond Wetland Conservation Program, Toronto Zoo, Scarborough, Ontario. 16 pp.

## Annexe A : Information, objectifs et plans de suivi pour les espèces en péril dans le PUNR.

Espèce	Objectifs nationaux <sup>7</sup>	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance de la ou des populations dans le PUNR <sup>8</sup>	Suivi de la ou des populations <sup>9</sup>	Renseignements généraux et approche générale du parc
Tortue mouchetée, population des Grands Lacs et du Saint-Laurent	Long terme : augmenter l'abondance ainsi que maintenir et, si possible, élargir la zone d'occupation. Moyen terme : maintenir la présence des populations locales connues.	Augmenter l'abondance des tortues mouchetées juvéniles dans la moitié sud du PUNR et étendre la zone d'occupation au-delà de l'aire de répartition actuelle.  Maintenir l'activité de nidification des adultes dans au moins un site tous les deux ans.  Augmenter le succès d'éclosion des sites de nidification naturels sur une période de cinq ans grâce à des programmes de protection des nids et de collecte et d'incubation des œufs.	À la hausse	Réaliser des relevés annuels, en partenariat avec le zoo de Toronto, l'OPNTR et des universités, et consigner les observations fortuites pour fournir des données étayant les estimations démographiques et les tendances de déplacement.  Parmi les méthodes utilisées : marquage-recapture, radiotélémetrie, piégeage, nidification, relevés de mortalité routière.	Le PUNR représente une petite portion de l'aire de répartition ontarienne de la tortue mouchetée. L'approche du parc met l'accent sur la protection des nids, la remise en état des habitats convenables d'exposition au soleil, de reproduction, de nidification et d'hivernage, et la mise en œuvre de mesures destinées à protéger les individus à tous les stades de leur cycle vital. On ne voit pas souvent de nids de tortues mouchetées dans le PUNR, les individus relâchés n'ayant pas encore atteint la maturité. Toutefois, tous les nids trouvés seront prélevés et transférés au zoo de Toronto dans le cadre du programme d'intervention précoce. Dans le PUNR, Parcs Canada s'efforcera de suivre activement la hausse de l'activité de nidification à mesure que les individus relâchés atteignent la maturité. Au fil du temps, d'autres sites seront ajoutés et feront l'objet d'un suivi annuel.  Le but général du programme d'intervention précoce est d'assurer des populations autosuffisantes de tortues mouchetées à long terme (c'est-à-dire 200 individus reproducteurs, en fonction de la capacité de l'habitat et des paramètres démographiques nécessaires pour compenser les taux de mortalité naturelle). Les analyses de la viabilité des populations sont réexécutées tous les trois ans pour évaluer le nombre d'individus issus du programme d'intervention précoce nécessaire pour atteindre la taille de population visée, d'après les taux de survie des individus relâchés et munis d'un radioémetteur.

<sup>7</sup> Objectifs nationaux établis dans les versions les plus récentes des documents de rétablissement pertinents figurant dans la section Références.

<sup>8</sup> La tendance de la ou des populations concerne la période 2015-2020.

<sup>9</sup> Là où des objectifs en matière de population et de répartition ont été établis pour le PUNR, le suivi sert à mesurer directement l'atteinte de ces objectifs.

Espèce	Objectifs nationaux <sup>7</sup>	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance de la ou des populations dans le PUNR <sup>8</sup>	Suivi de la ou des populations <sup>9</sup>	Renseignements généraux et approche générale du parc
Noyer cendré	Long terme : assurer des conditions qui permettront le rétablissement de populations viables écologiquement fonctionnelles et largement répandues au sein de l'aire de répartition actuelle de l'espèce.	Maintenir la population de noyer cendré pure et saine que l'on trouve actuellement dans le PUNR.	Inconnue	Tous les cinq ans, réaliser des relevés dans des sites, nouveaux et connus, à la recherche de jeunes pousses et d'arbres matures pour déterminer l'abondance de l'espèce et surveiller la santé des arbres dans le cadre d'évaluations de la santé du noyer cendré.	Le PUNR représente une petite portion de l'aire de répartition ontarienne du noyer cendré. La plus grande menace est le chancre du noyer cendré. Le PUNR collaborera avec des experts à l'atteinte des objectifs énoncés dans le programme de rétablissement national, notamment en prélevant des greffons d'individus réputés être résistants au chancre du noyer cendré. L'hybridation avec espèces de noyers non indigènes est une menace secondaire. Le PUNR éliminera les espèces de noyers hybrides et non indigènes qui menacent les populations du parc.

Espèce	Objectifs nationaux <sup>7</sup>	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance de la ou des populations dans le PUNR <sup>8</sup>	Suivi de la ou des populations <sup>9</sup>	Renseignements généraux et approche générale du parc
Couleuvre tachetée	Maintenir les populations dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce au Canada, là où elle est présente. Si possible, combler les lacunes dans les connaissances sur les paramètres démographiques, l'utilisation des habitats et les menaces pesant sur la sous-espèce présente au Canada.	Maintenir la zone d'occupation dans les trois sites d'étude au sein du PUNR ainsi que dans tout nouveau site que des relevés futurs pourraient repérer.	Inconnue	<p>Réaliser des relevés annuels, en partenariat avec le zoo de Toronto, l'OPNTR et des universités, et consigner les observations fortuites.</p> <p>Parmi les méthodes utilisées : marquage-recapture, utilisation d'abris artificiels, relevés de mortalité routière, et relevés d'hibernacles en cas d'urgence.</p>	Le PUNR représente une petite portion de l'aire de répartition ontarienne de la couleuvre tachetée. L'approche du parc met l'accent sur la protection des individus, et la remise en état des habitats convenables d'exposition au soleil, de reproduction et d'hivernage ou la création de tels habitats pour aider à maintenir une population stable. On étendra les relevés vers les terres du nord du parc pour déterminer l'aire de répartition de l'espèce dans le parc.
Ligumie pointue	Long terme : prévenir la disparition de l'espèce du parc et promouvoir son rétablissement.	Maintenir la zone d'occupation et l'abondance de l'espèce dans la rivière Rouge.	Inconnue	Tous les cinq ans, réaliser des relevés de la population actuelle pour déterminer la présence, l'abondance et la zone d'occupation.	Le dernier relevé de ligumies pointues dans le PUNR a eu lieu en 2012 et a permis d'établir une zone d'occupation d'environ 0,3 km <sup>2</sup> . L'approche du parc sera de collaborer avec des partenaires à la réalisation d'un relevé de ligumies pointues en 2022. Le parc s'efforcera de maintenir la zone d'occupation et l'abondance des individus établies en 2022.

Espèce	Objectifs nationaux <sup>7</sup>	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance de la ou des populations dans le PUNR <sup>8</sup>	Suivi de la ou des populations <sup>9</sup>	Renseignements généraux et approche générale du parc
Tortue peinte du Centre	S. O.	<p>Maintenir la zone d'occupation des individus reproducteurs dans les quatre sites connus du PUNR.</p> <p>Augmenter le succès d'éclosion dans les sites de nidification naturels sur une période de cinq ans grâce à des programmes de protection des nids et de collecte et d'incubation des œufs.</p>	Inconnue	<p>En partenariat avec le zoo de Toronto, l'OPNTR et des universités, réaliser des relevés annuels et consigner les observations fortuites.</p> <p>Méthodes : marquage-recapture, piégeage, nidification, relevés de mortalité routière.</p>	L'approche du parc met l'accent sur la protection des nids et leur collecte aux fins d'incubation des œufs hors site et de lâcher d'individus, la remise en état de l'habitat convenable de reproduction et de nidification, et la mise en œuvre de mesures destinées à protéger les individus à tous les stades du cycle vital.
Tortue géographique	Stabiliser les niveaux de population et, par la suite, maintenir la répartition et l'abondance par la réduction et l'atténuation des menaces ainsi que par la gestion de l'habitat.	Maintenir la présence de l'espèce dans le parc.	Inconnue	<p>En partenariat avec le zoo de Toronto, l'OPNTR et des universités, réaliser des relevés annuels et consigner les observations fortuites.</p> <p>Méthodes : marquage-recapture, piégeage, nidification, relevés de mortalité routière.</p>	L'approche du parc met l'accent sur la protection des nids, la remise en état de l'habitat convenable de reproduction et de nidification, et la mise en œuvre de mesures destinées à protéger les individus à tous les stades du cycle vital. Il n'existe aucune mention de tortues géographiques en train de pondre dans le PUNR, mais si des nids sont découverts, on procédera à leur collecte, à l'incubation des œufs hors site, puis au lâcher d'individus.

Espèce	Objectifs nationaux <sup>7</sup>	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance de la ou des populations dans le PUNR <sup>8</sup>	Suivi de la ou des populations <sup>9</sup>	Renseignements généraux et approche générale du parc
Méné long	Objectifs provinciaux : protéger les populations existantes et leur habitat et, si possible, remettre en état les milieux dégradés pour permettre d'étendre la répartition aux zones adjacentes aux tronçons occupés.	Maintenir la présence de l'espèce dans le parc.	Inconnue	Les individus aperçus/capturés dans le cadre de relevés ciblés et d'observations fortuites seront dénombrés. Des relevés ciblés seront menés au moins une fois tous les trois ans.	Les portions centrales et supérieures du bassin de la Rouge abritent la plus grande concentration de populations de ménés longs du Canada. L'approche du parc sera de poursuivre la remise en état des zones humides et riveraines du parc. La remise en état des milieux aquatiques et le verdissement des rives contribueront à améliorer le régime thermique des affluents qui étaient occupés par le méné long par le passé, à réduire la sédimentation et à fournir de l'habitat additionnel qui facilitera le maintien d'une population stable.
Tortue serpentine	Maintenir et, si possible, augmenter l'indice de zone d'occupation (IZO) au Canada, de même que maintenir et, si possible, augmenter l'abondance de l'espèce en réduisant les menaces, en particulier celles pesant sur les individus adultes.	Maintenir la zone d'occupation des individus reproducteurs dans les quatre sites connus du PUNR.  Augmenter le succès d'éclosion dans les sites de nidification naturels sur une période de cinq ans grâce à des programmes de protection des nids et de collecte et d'incubation des œufs.	Inconnue	En partenariat avec le zoo de Toronto, l'OPNTR et des universités, réaliser des relevés annuels et consigner les observations fortuites.  Méthodes : marquage-recapture, piégeage, nidification, relevés de mortalité routière.	L'approche du parc met l'accent sur la protection des nids et leur collecte aux fins d'incubation des œufs hors site et de lâcher d'individus, la remise en état de l'habitat convenable de reproduction et de nidification, et la mise en œuvre de mesures destinées à protéger les individus à tous les stades du cycle vital.

<p>Moucherolle vert, bourdon américain, anguille d'Amérique, saumon atlantique, Hironde de rivage, Hironde rustique, trichophore à feuilles plates, frêne noir, Guifette noire, mygale obscure, Goglu des prés, Paruline du Canada, Paruline azurée, Martinet ramoneur, Engoulevant d'Amérique, Pie-grièche migratrice de la sous-espèce de l'Est, Sturnelle des prés, couleuvre mince, Engoulevant bois-pourri, Pioui de l'Est, Bruant sauterelle, Grèbe esclavon, Râle élégant, esturgeon jaune, Petit</p>	<p>Aucun objectif en matière de population et de répartition n'a été établi pour l'une ou l'autre des raisons suivantes : aucune menace n'est connue dans le parc; aucune des mesures de gestion du PUNR ne peut contribuer à la conservation dans le parc; les données sur les espèces présentes dans le parc sont limitées; le PUNR est seulement d'une faible importance pour le rétablissement des espèces à l'échelle nationale.</p>	<p>Inconnue</p>	<p>Consigner les observations fortuites.</p>	<p>Le parc continuera à protéger les individus et l'habitat convenable sur son territoire et, dans la mesure du possible, à aider les partenaires dans leurs efforts de rétablissement et de protection des espèces. En outre, en collaboration avec des partenaires, le PUNR mènera des relevés opportunistes des espèces sous-recensées dans le parc et adaptera les approches de gestion en conséquence si de nouvelles populations sont trouvées.</p>
--	---	-----------------	--	---

Espèce	Objectifs nationaux <sup>7</sup>	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance de la ou des populations dans le PUNR <sup>8</sup>	Suivi de la ou des populations <sup>9</sup>	Renseignements généraux et approche générale du parc
Blongios, petite chauve-souris brune, monarque, lamproie du Nord, chauve-souris nordique, Moucherolle à côtés olive, Faucon pèlerin, Pluvier siffleur, Pic à tête rouge, Quiscale rouilleux, Hibou des marais, lamproie argentée, pipistrelle de l'Est, rainette faux-grillon de l'Ouest, Grive des bois, bourdon terricole, Paruline polyglotte, Râle jaune					

## Annexe B : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises par l'Agence Parcs Canada dans le PUNR.

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
<b>COMMUNAUTÉ FORESTIÈRE</b>					
Noyer cendré	1	<u>Augmentation de la capacité interne</u> : S'assurer qu'au moins deux employés de la conservation des ressources sont formés pour être en mesure de distinguer les individus hybrides d'après les caractéristiques phénotypiques et qu'ils sont attestés en tant qu'évaluateurs de la santé du noyer cendré (si une telle attestation existe).	Deux employés de la conservation des ressources sont familiarisés avec le guide publié par l'Ontario sur la manière d'évaluer la santé du noyer cendré et de distinguer les arbres hybrides des arbres purs en se fondant sur les caractéristiques phénotypiques.	Menaces : hybridation et chancre du noyer cendré.	2021-2022
Moucherolle vert, Paruline du Canada, Paruline azurée, Engoulement d'Amérique, Engoulement bois-pourri, Pioui de l'Est, Moucherolle à côtés olive, Pic à tête rouge, Grive des bois	2	<u>Suivi des populations d'oiseaux forestiers</u> : <u>Trouver des populations/occurrences d'espèces d'oiseaux en péril et d'autres oiseaux forestiers, et suivre les populations à long terme dans le PUNR</u> : a) en mettant en œuvre un protocole de suivi des oiseaux forestiers dans le PUNR dirigé par le personnel de la conservation des ressources; b) en soutenant la mise en œuvre des dénombrements par point d'écoute du Programme de surveillance des oiseaux forestiers (PSOF) d'Oiseaux Canada dans le PUNR.	Le protocole de suivi des oiseaux forestiers sera élaboré et mis en œuvre par le personnel de la conservation des ressources en 2021.  Les dénombrements par point d'écoute du PSOF d'Oiseaux Canada sont mis en œuvre dans le PUNR d'ici 2022.	Mesures de rétablissement : clarifier la situation des populations et déterminer les tendances; élaborer les protocoles de suivi.	2021-2026

<sup>10</sup> Menaces ou mesures de rétablissement décrites dans les versions les plus récentes des documents de rétablissement pertinents figurant dans la section Références.

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique, pipistrelle de l'Est	3	<u>Suivi des populations</u> : En partenariat avec le zoo de Toronto Zoo, poursuivre le suivi acoustique dans les sites de surveillance à long et à court terme, le piégeage et le radiopistage dans les parcelles de forêt de l'ensemble du PUNR.	Déterminer l'occupation et la répartition, évaluer la reproduction et repérer les sites d'alimentation et de repos importants.	Clarifier la situation de la population et déterminer les tendances.	En cours
Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique, pipistrelle de l'Est	4	<u>Éducation et sensibilisation</u> : Sensibiliser le public, les entrepreneurs et les locataires aux colonies de maternité des chauves-souris, aux menaces qui pèsent sur les espèces et aux dangers possibles pour la santé humaine, surtout là où des bâtiments peuvent être démolis.	<p>Dans toutes les situations où des travaux sont effectués à l'intérieur ou à proximité d'une colonie connue de chauves-souris, le personnel de Parcs Canada mène proactivement des activités d'intendance et d'éducation auprès des promoteurs.</p> <p>Des documents imprimés mettant en évidence les pratiques exemplaires de gestion (PEG), encourageant l'intendance et accroissant la sensibilisation sont créés et prêts à être distribués d'ici 2024.</p>	Menaces : perte d'habitat et perturbations humaines.	2021-2026
Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique, pipistrelle de l'Est	5	<u>Augmentation de l'habitat et suivi de l'efficacité</u> : Des structures de remplacement pour les chauves-souris seront installées dans tous les sites où des bâtiments abritant d'importants lieux de repos (gîtes) sont démolis. Le suivi de l'activité dans les structures pour les chauves-souris sera assuré annuellement pendant au moins trois ans suivant l'installation.	<p>Des structures de remplacement pour les chauves-souris sont installées dans tous les sites où des bâtiments abritant d'importants lieux de repos (gîtes) sont démolis.</p> <p>Le suivi de l'activité dans les structures de remplacement pour les chauves-souris est assuré annuellement pendant au moins trois ans suivant l'installation.</p>	Menace : perte d'habitat.	En cours

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Moucherolle vert, noyer cendré, Paruline du Canada, Paruline azurée, Engoulevent d'Amérique, Engoulevent bois-pourri, Pioui de l'Est, chauve-souris brune, chauve-souris nordique, pipistrelle de l'Est, Grive des bois	6	<u>Reboisement</u> : Reboiser 30 hectares, notamment dans le but d'augmenter l'habitat forestier intérieur et la connectivité des parcelles de forêt dans l'ensemble du parc.	Trente autres hectares de terres sont reboisés dans le PUNR.	Menace : perte d'habitat.	2021-2026
Moucherolle vert, noyer cendré, Paruline du Canada, Paruline azurée, Engoulevent d'Amérique, Engoulevent bois-pourri, Pioui de l'Est, chauve-souris brune, chauve-souris nordique, Moucherolle à côtés olive, pipistrelle de l'Est, Grive des bois	7	<u>Prescriptions sylvicoles</u> : Créer des prescriptions en vue de la gestion d'initiatives de plantation antérieures (10 à 15 ans) pour réduire les monocultures, augmenter les ouvertures dans le couvert forestier et améliorer la diversité.	Mener à bien au moins cinq prescriptions sylvicoles.	Mesure de rétablissement : améliorer l'habitat existant en augmentant la diversité des forêts.	2022-2026

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique, Moucherolle à côtés olive, Pic à tête rouge, pipistrelle de l'Est	8	<u>Production, diffusion et promotion de PEG pour conserver les arbres morts ou mourants ou les branches</u> : Travailler avec des partenaires pour créer un document sur les PEG faisant la promotion de la conservation des arbres morts ou mourants ainsi que des branches par la mise en œuvre de PEG, par exemple émonder les branches dangereuses, laisser sur place les grosses souches, conserver les individus morts à distance éloignée de biens ou de lieux publics, conserver tous les arbres morts ou mourants ainsi que les branches qui ne posent pas de risques pour les biens ou les gens. L'information dans ce document sera diffusée à l'échelle de Parcs Canada, du public, des locataires et des entrepreneurs travaillant dans le PUNR.	Un document sur les PEG faisant la promotion de la conservation des arbres morts ou mourants ainsi que des branches est créé d'ici 2023.  Les PEG pour la conservation des arbres morts ou mourants ainsi que des branches sont diffusés et encouragés à l'échelle de Parcs Canada, du public, des locataires et des entrepreneurs travaillant dans le PUNR.	Menace : perte d'habitat.	2021-2026
Moucherolle vert, noyer cendré, Paruline du Canada, Paruline azurée, Engoulevent d'Amérique, Engoulevent bois-pourri, Pioui de l'Est, chauve-souris brune, chauve-souris nordique, pipistrelle de l'Est, Grive des bois	9	<u>Examen des effets du broutage par les cerfs sur la végétation forestière indigène</u> : Mener des relevés internes sur le broutage par les cerfs dans le cadre du programme de surveillance de l'intégrité écologique du parc. Collaborer avec les partenaires ayant des données existantes pour relever les lacunes et analyser les effets sur l'écosystème.	Déterminer l'étendue des effets du broutage par les cerfs sur la végétation forestière indigène, et repérer les zones devant faire l'objet de mesures de gestion en priorité.	Menace : perte d'habitat ou d'individus due au broutage par les cerfs.	2021-2026
<b>COMMUNAUTÉ DES MILIEUX HUMIDES</b>					

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Tortue mouchetée, tortue géographique, tortue peinte, tortue serpentine	10	<u>Programme volontaire de surveillance des nids de tortues</u> : Lancer un programme volontaire de surveillance des nids de tortues, qui prévoit des parcours de relevé prédéterminés des sites de nidification connus et potentiels.	Des volontaires effectuent des relevés dans quatre parcours prédéterminés au moins deux fois par semaine tout au long de la saison de nidification.	Menaces : prédation et mortalité routière.	2021-2026
Tortue mouchetée, tortue géographique, tortue peinte, tortue serpentine	11	<u>Protection des nids de tortues</u> : Protéger de manière opportuniste les nids contre la prédation des œufs en installant des cages de protection dans les zones naturalisées où les nids sont moins vulnérables à la destruction et au braconnage.	La totalité (100 %) des nids dans les zones à risque faible est protégée au moyen de cages de protection.	Menace : prédation.	En cours
Tortue mouchetée, tortue géographique, tortue peinte, tortue serpentine	12	<u>Programme de prêt de cages de protection de nids de tortues</u> : Mettre en œuvre un programme de prêt de cages de protection de nids de tortues et organiser un atelier de fabrication de cages à l'intention des locataires du parc et du grand public. Enseigner les techniques adéquates d'installation et de surveillance des cages, et sensibiliser les participants à la nidification des tortues en général.	Le programme de prêt de cages de protection de nids de tortues est annoncé dans le bulletin annuel des locataires et les médias sociaux.  Un atelier de fabrication de cages de protection est organisé chaque année.	Menace : prédation.	2021-2026
Tortue mouchetée, tortue géographique, tortue peinte, tortue serpentine	13	<u>Collecte et incubation d'œufs de tortues, et lâcher d'individus</u> : Ramasser les œufs de tortues dans les nids très susceptibles d'être détruits aux fins d'incubation hors du site et de lâcher d'individus. Parmi les zones à risque élevé figurent les bords de route, les stationnements, les champs agricoles et les sentiers très fréquentés.	Tous les œufs des nids où il y a de l'activité qui sont repérés dans les zones à risque élevé sont ramassés, puis incubés.  Tous les petits éclos sont relâchés dans un lieu convenable très proche du site de nidification initial.	Menaces : prédation, destruction de nids et mortalité routière.	En cours

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Tortue mouchetée, tortue géographique, tortue peinte, tortue serpentine	14	Gestion de tortues non indigènes : Mettre en œuvre de nouvelles conditions de permis exigeant des chercheurs qui découvrent ou piègent des tortues non indigènes (tortue à oreilles rouges, trachémyde à ventre jaune, etc.) qu'ils les capturent et les rapportent au personnel de Parcs Canada. Encourager les visiteurs et les locataires à signaler les observations d'espèces de tortues non indigènes au personnel du parc. Établir des partenariats avec des vétérinaires et des organismes de sauvetage pour trouver des maîtres pour ces tortues non indigènes ou pour les euthanasier sans cruauté.	Toutes les espèces de tortues non indigènes trouvées par le personnel, les entrepreneurs, les locataires, les visiteurs, etc. sont signalées au personnel de la conservation des ressources et retirées du PUNR.	Menaces : espèces non indigènes, compétition accrue pour les ressources et maladies possibles.	En cours
Tortue mouchetée	15	<u>Programme d'intervention précoce de la tortue mouchetée</u> : Continuer de travailler avec le zoo de Toronto et de soutenir le programme d'intervention précoce et de réintroduction de la tortue mouchetée.	De nouveaux sites de lâcher convenables sont repérés d'ici 2022.  Au moins 200 tortues du programme d'intervention précoce sont relâchées d'ici 2026.	Menaces : disparition du parc (on comptait seulement sept individus adultes à l'état sauvage dans le PUNR en 2013).	En cours
Rainette faux-grillon de l'Ouest	16	<u>Relevés acoustiques</u> : En partenariat avec le zoo de Toronto, installer des moniteurs acoustiques dans les sites abritant actuellement la rainette faux-grillon de l'Ouest et des sites l'ayant abritée dans le passé (au moins 5 complexes de milieux humides ou mares éphémères différents chaque année).	Confirmer la présence de l'espèce dans les complexes de milieux humides et les mares éphémères du PUNR.	Mesures de rétablissement : déterminer la répartition de l'espèce	2021-2022
Rainette faux-grillon de l'Ouest	17	<u>Mise en œuvre d'un protocole normalisé de suivi de la rainette faux-grillon de l'Ouest</u> : Établir des partenariats avec des groupes déployant de vastes efforts de suivi dans les sites du PUNR. Fournir des données sur l'espèce dans le cadre de ces vastes efforts.	Mettre en œuvre un protocole normalisé de suivi de la rainette faux-grillon de l'Ouest dans le PUNR d'ici 2022.	Mesure de rétablissement : déterminer la répartition de l'espèce.	2021-2026

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Rainette faux-grillon de l'Ouest	18	Éducation et sensibilisation : Envoyer des courriels éducatifs au personnel du PUNR et à la liste de distribution des bénévoles tous les vendredis. Encourager le personnel et les bénévoles à apprendre à reconnaître les vocalisations de la rainette faux-grillon de l'Ouest et à signaler les observations acoustiques au personnel de la conservation des ressources.	Des courriels éducatifs incitant à signaler les vocalisations de rainettes faux-grillons de l'Ouest sont envoyés au personnel et aux bénévoles tous les mois de février.  Tout signalement reçu par un employé de la conservation des ressources fait l'objet d'un examen approfondi et d'une confirmation.	Mesure de rétablissement : déterminer la répartition de l'espèce.	2021-2026
Petit Blongios	19	<u>Suivi des populations</u> : Conclure un partenariat avec Oiseaux Canada en vue de mener annuellement le Programme de surveillance des marais (PSM) dans les sites qui répondent aux critères du protocole du PSM et qui conviennent aux espèces en péril ciblées. Les observations fortuites de toutes les espèces en péril seront consignées (p. ex. Guifette noire, Râle élégant, rainette faux-grillon de l'Ouest et Râle jaune).	Le PSM est mis en œuvre annuellement dans tous les sites qui répondent aux critères du protocole du PSM et qui conviennent aux espèces ciblées dans le PUNR.	Clarifier la situation de la population et déterminer les tendances.	2021-2026
<b>COMMUNAUTÉ DES PRÉS</b>					
Bourdon américain, monarque, bourdon terricole	20	<u>Mise en œuvre d'un programme de plantation d'espèces prisées par les pollinisateurs</u> : Élaborer un programme à l'intention des bénévoles ou des locataires en vue de planter des espèces d'asclépiades et d'autres fleurs sauvages indigènes appréciées des pollinisateurs dans le PUNR ainsi qu'à l'intention des propriétaires avoisinants en vue d'améliorer et d'augmenter l'habitat de reproduction, là où cela est possible.	Participation annuelle d'un minimum de 15 bénévoles aux initiatives de plantation, à partir de 2022.  Des graines d'espèces d'asclépiades et d'autres fleurs sauvages indigènes sont semées dans au moins 20 sites additionnels dans le PUNR d'ici 2026.	Menace : perte d'habitat sous la forme de perte d'asclépiades et d'autres plantes à pollinisateurs.	2022-2026
Bourdon américain, monarque, bourdon terricole	21	<u>Créer des prescriptions</u> : Créer des prescriptions en vue de la gestion d'habitats communautaires pour pollinisateurs pour prévenir la succession.	Élaborer et mettre en œuvre au moins trois prescriptions en vue de la gestion d'habitats communautaires pour pollinisateurs.	Mesure de rétablissement : améliorer l'habitat existant.	2022-2026

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Bourdon américain, monarque, bourdon terricole	22	<u>Programmes de suivi bénévole et d'éducation</u> : Établir des partenariats avec des groupes tels que la Toronto Entomologists' Society, l'Université de Toronto à Scarborough (UTSC) et Wildlife Preservation Canada pour poursuivre les programmes annuels de suivi bénévole et d'éducation (marquage de monarques, dénombrement de monarques, Mission Monarque, Bumble Bee Watch, etc.).	Déterminer la présence et la répartition de ces espèces dans le PUNR.  Des messages sur la conservation du monarque et d'autres pollinisateurs sont intégrés dans la programmation du parc et les programmes d'éducation d'ici 2026.	Continuer de promouvoir et d'appuyer la participation citoyenne aux activités de conservation et de suivi.  Fournir de l'information aux initiatives mondiales visant à déterminer la survie et les tendances des populations.	En cours
Bourdon américain, Hirondelle rustique, Goglu des prés, Sturnelle des prés, couleuvre tachetée, Bruant sauterelle, monarque, Pic à tête rouge, bourdon terricole	23	<u>Remise en état des prés</u> : a) Augmenter ou remettre en état au moins six hectares de prés. b) <u>Projet Meadoway</u> : Collaborer avec l'OPNTR et les municipalités à la création d'un corridor Meadoway reliant le centre-ville de Toronto et le PUNR. c) Évaluer les possibilités de créer, de remettre en état ou d'améliorer l'habitat de savane à chênes dans le PUNR, si possible.	Au moins six hectares de prés sont créés ou remis en état.  Des schémas de conception et des plans de remise en état de milieux rares et résiduels dans le parc (savane à chênes, chênaies) seront élaborés et mis en œuvre d'ici 2023.	Menace : perte d'habitat.	2021-2026
Bourdon américain, Hirondelle rustique, Goglu des prés, Sturnelle des prés, couleuvre tachetée, Bruant sauterelle, monarque, Pic à tête rouge, bourdon terricole	24	<u>Gestion des prés</u> : Créer des plans de gestion des prés propres à chaque site, qui peuvent prévoir des régimes de tonte et des plans de brûlage dirigé pour encourager la régénération d'espèces des prés indigènes dans les trois plus grands prés du PUNR.	Des plans de gestion des prés propres à chaque site sont élaborés pour les trois plus grands prés du PUNR.	Menace : perte d'habitat due à la succession et aux espèces envahissantes.	2021-2024

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Bourdon américain, Hirondelle rustique, Goglu des prés, Sturnelle des prés, couleuvre tachetée, Bruant sauterelle, monarque, Pic à tête rouge, bourdon terricole	25	<u>Mise en œuvre de PEG de la tonte et sensibilisation à ces PEG</u> : Travailler avec les municipalités, Hydro One, les agriculteurs locataires, les entrepreneurs et d'autres partenaires afin d'adhérer à un calendrier de tonte qui profite aux espèces sauvages et protège les colonies d'asclépiades, là où cela est possible.	De l'information est accessible et communiquée aux municipalités, à Hydro One, aux agriculteurs locataires, aux entrepreneurs et aux autres partenaires pour encourager l'intendance et accroître la sensibilisation aux PEG de la tonte.  Une brochure d'information est créée et prête à être distribuée d'ici 2023.	Menace : perte d'habitat.	2021-2026
Couleuvre tachetée, couleuvre mince	26	<u>Augmentation de l'habitat et suivi de l'efficacité</u> : Là où l'on prévoit de démolir des bâtiments, convertir les fondations en hibernacles pour augmenter l'habitat et atténuer la perte d'habitat. Le suivi de l'activité de la couleuvre tachetée dans les hibernacles aménagés à la suite de la démolition des fondations sera assuré annuellement pendant au moins trois ans suivant l'installation.	Dans le cas de tous les bâtiments abritant des hibernacles qui sont démolis pour des raisons de santé et de sécurité ou autres, des hibernacles de remplacement sont créés sur le site.  Le suivi de l'activité dans les hibernacles de remplacement est assuré annuellement pendant au moins trois ans suivant l'installation.	Menace : perte d'habitat.	En cours
<b>COMMUNAUTÉS AUTRES/MULTIPLES</b>					
Pluvier siffleur	27	<u>Appui au Recensement international du Pluvier siffleur</u> : Contribuer au recensement tous les cinq ans en effectuant des relevés conformément aux exigences du protocole sur la plage de la Rouge.	Assurer le suivi de l'activité de reproduction dans le PUNR et fournir des données pour évaluer la répartition de l'espèce.	Mesure de rétablissement : clarifier la situation et la répartition de la population.	2022

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Anguille d'Amérique, saumon atlantique, tortue mouchetée, esturgeon jaune, lamproie du Nord, tortue géographique, tortue peinte, Pluvier siffleur, lamproie argentée, tortue serpentine	28	<p><u>Élaboration d'un plan et d'un modèle de remise en état de la plage de la Rouge</u> :</p> <p>Le plan et le modèle de remise en état, axés sur la zone de plage de la Rouge qui se trouve au sud du marais de la Rouge, étudiera les options de remise en état et de gestion possibles, par exemple limiter l'utilisation par les visiteurs des zones renfermant de l'habitat de qualité, remettre en état les sentiers secondaires/non officiels, et améliorer l'habitat existant grâce à des nettoyages réguliers des berges, à de meilleures pratiques d'aménagement des plages et à la gestion des espèces envahissantes.</p>	Le plan et le modèle de remise en état de la plage de la Rouge sont créés d'ici 2026.	Menace : perte d'habitat.	2021-2026
Hirondelle rustique	29	<p><u>Augmentation de l'habitat et suivi de l'efficacité</u> : De l'habitat de remplacement pour l'Hirondelle rustique sera aménagé dans le cadre de tous les projets de démolition de bâtiments ou de structures où des nids présentant de l'activité sont trouvés. Le suivi de l'activité de nidification de l'Hirondelle rustique dans l'habitat aménagé dans le cadre des mesures d'atténuation des effets de la démolition des bâtiments sera assuré annuellement pendant au moins trois ans suivant l'installation.</p>	<p>Dans tous les bâtiments ou structures où des Hirondelles rustiques nichent activement et qui sont démolis pour des raisons de santé et de sécurité, des structures de nidification de remplacement sont installées sur le site ou le plus près possible du site.</p> <p>Le suivi de l'activité dans les structures de remplacement pour les chauves-souris est assuré annuellement pendant au moins trois ans suivant l'installation.</p> <p>Une évaluation des mesures d'atténuation, des plans et des méthodes de suivi proposés sera réalisée. Des recommandations définitives pour les projets de remplacement de l'habitat fondées sur les résultats et les préférences observées seront formulées.</p>	Menace : perte d'habitat.	En cours

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Martinet ramoneur	30	<p><u>Éducation et sensibilisation</u> : Mener des activités d'intendance concertées pour protéger les lieux de repos et de nidification connus dans le parc; étendre les possibilités de sensibilisation et d'intendance aux résidents de l'extérieur du parc ou à tout nouveau lieu dans le parc; répondre, au besoin, aux appels de service concernant des oiseaux nichant dans des cheminées.</p>	<p>Une brochure d'information est créée et prête à être distribuée aux locataires, aux visiteurs et aux propriétaires avoisinants d'ici 2023 pour encourager l'intendance et accroître la sensibilisation au Martinet ramoneur dans la région du Grand Toronto.</p> <p>L'information sur l'intendance à l'égard du Martinet ramoneur est intégrée dans le bulletin annuel des locataires d'ici 2022.</p> <p>Tous les appels de service concernant des oiseaux nichant dans des cheminées sont pris par le personnel de la conservation des ressources.</p>	Menaces : perte d'habitat, perturbations humaines et destruction.	2021-2026
Anguille d'Amérique, saumon atlantique, tortue mouchetée, couleuvre tachetée, couleuvre mince, esturgeon jaune, lamproie du Nord, tortue géographique, tortue peinte, Pluvier siffleur, lamproie argentée, tortue serpentine, rainette faux-grillon de l'Ouest	31	<p><u>Installation ou amélioration des écopassages</u> : En partenariat avec les municipalités, les organismes de transport, le zoo de Toronto, l'OPNTR et d'autres partenaires, repérer les possibilités d'améliorer les conditions de franchissement et la connectivité des milieux aquatiques et terrestres en éliminant les obstacles aux déplacements des poissons et des autres espèces sauvages dans les cours d'eau ou en installant des écopassages en milieux aquatiques ou terrestres, en améliorant les ponceaux existants et en posant des clôtures pour atténuer la mortalité routière.</p> <p>Si possible, coordonner la mise en œuvre des travaux routiers et des travaux d'entretien ou de construction planifiés.</p>	Dans au moins cinq sites adjacents à des zones de déplacement d'espèces sauvages concentrées, les conditions de franchissement sont améliorées (remplacement de ponceaux, installation d'écopassages, conception de sentiers, élimination d'obstacles dans les cours d'eau ou pose de clôtures pour atténuer la mortalité routière).	Menaces : mortalité routière et fragmentation de l'habitat.	2021-2026

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Toutes les espèces terrestres et semi-aquatiques visées dans le présent plan	32	<u>Programme intégré de prévention de la mortalité routière</u> : Mener une surveillance annuelle pour repérer les points chauds et collaborer avec les organismes de transport, au besoin, afin de rédiger une ébauche de plan d'atténuation de la mortalité routière pour tous les nouveaux points chauds repérés. Mesures d'atténuation envisagées : passages inférieurs, structures pour ralentir la circulation, panneaux clignotants, réduction de la limite de vitesse, fermetures temporaires pendant le pic de la saison de reproduction ou de migration, communications au public, produits éducatifs dans le parc.	Les sites prioritaires et les points chauds de mortalité routière dans le nord du PUNR seront repérés par la surveillance annuelle d'ici 2025.  Un projet de plan d'atténuation de la mortalité routière sera rédigé pour tous les points chauds trouvés dans la partie nord du PUNR d'ici 2026.  Une campagne dans les médias sociaux mettra l'accent sur la mortalité routière dans le PUNR, les points chauds, les stratégies de conduite pour éviter les collisions et les mesures d'atténuation actuellement en vigueur dans le PUNR.	Menace : mortalité routière.	2021-2026
Toutes les espèces terrestres visées dans le présent plan	33	<u>Création et mise en œuvre d'un plan de gestion des incendies pour le PUNR</u> : Élaborer un plan de gestion des incendies qui inclura des brûlages dirigés propres à chaque site pour améliorer et protéger les écosystèmes naturels du PUNR.	Un plan de gestion des incendies est créé et approuvé d'ici 2022.  Au moins deux brûlages dirigés sont effectués dans les sites prioritaires d'ici 2026.	Menaces : perte d'habitat due à la succession, espèces envahissantes et altération des régimes de perturbation naturels.	2021-2026
Toutes les espèces visées par le plan	34	<u>Mettre à jour les cartes des communautés végétales</u> : Mettre à jour les cartes en fonction de la classification écologique des terres (CET) pour l'habitat essentiel du trichophore à feuilles plates et la tortue mouchetée dans le marais de la Rouge et ses environs.	Des cartes fondées sur la classification écologique des terres CET pour l'habitat essentiel du trichophore à feuilles plates et la tortue mouchetée dans le marais de la Rouge et ses environs sont mises à jour.	Les activités de recherche en vue de la désignation de l'habitat essentiel du trichophore à feuilles plates sont décrites dans le calendrier des études.	2021-2023
Toutes les espèces visées dans le présent plan	35	<u>Mise en œuvre des plans de gestion agricole</u> : En partenariat avec les agriculteurs du parc, soutenir les plans de gestion agricole spécifiques pour encourager et faciliter l'intégration de PEG dans les pratiques agricoles du parc. Les plans de gestion agricole peuvent aborder des sujets tels que les calendriers de récolte, les PEG des pesticides et la gestion des eaux et des sols.	L'information est mise à la disposition des agriculteurs locataires pour encourager l'intendance et accroître la sensibilisation aux PEG des espèces en péril pouvant être intégrées aux pratiques agricoles.  Au moins cinq plans de gestion agricole sont élaborés et approuvés d'ici 2026.	Menaces : perte, fragmentation et dégradation de l'habitat, mortalité accidentelle et exposition aux pesticides.	2022-2026

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Toutes les espèces visées dans le présent plan	36	Production d'un plan de gestion des espèces envahissantes (PGEE) : En collaboration avec des partenaires (zoo de Toronto, OPNTR, Province de l'Ontario, municipalités, organismes de transport, etc.), produire et mettre en œuvre un PGEE qui englobera tous les types d'habitats dans le PUNR. Le plan comprendra des mesures de gestion visant les espèces prioritaires ciblées qui altèrent l'habitat d'espèces en péril, par exemple les <i>Phragmites</i> , la renouée du Japon, le dompte-venin de Russie, l'alliaire officinale, le nerprun cathartique et le chèvrefeuille des bois. Ce plan renfermera également une liste de surveillance officielle en vue de la prévention proactive de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, notamment des poissons, des plantes et des insectes, et de l'arrivée de maladies ou d'agents pathogènes possibles tels que le flétrissement du chêne et le puceron lanigère de la pruche.	Le PGEE est créé et approuvé d'ici 2024.  Le PGEE est mis en œuvre annuellement, à partir de 2025.	Menace : espèces envahissantes.	2021-2026

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Moucherolle vert, bourdon américain, Goglu des prés, noyer cendré, Paruline du Canada, Paruline azurée, Engoulevent d'Amérique, Sturnelle des prés, Engoulevent bois-pourri, Pioui de l'Est, petite chauve-souris brune, monarque, chauve-souris nordique, Pic à tête rouge, pipistrelle de l'Est, Grive des bois, bourdon terricole	37	<p><u>Gestion du dompte-venin de Russie :</u></p> <p>a) En partenariat avec les municipalités, les régions et les administrations routières, appliquer de l'herbicide sur les tiges de dompte-venin de Russie dans les zones abritant des espèces en péril vulnérables ou de l'habitat convenable.</p> <p>b) Accroître le couvert composé d'espèces indigènes pour augmenter la résilience des sites aux invasions.</p>	Au moins un hectare de dompte-venin de Russie est géré chaque année.	Menaces : espèces envahissantes et perte d'habitat.	En cours

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Anguille d'Amérique, saumon atlantique, Guifette noire, tortue mouchetée, couleuvre tachetée, ligumie pointue, couleuvre mince, Grèbe esclavon, Râle élégant, esturgeon jaune, Petit Blongios, monarque, lamproie du Nord, tortue géographique, tortue peinte, méné long, lamproie argentée, tortue serpentine, Râle jaune	38	<u>Gestion des <i>Phragmites</i></u> : En partenariat avec les municipalités, les régions et les organismes de transport du PUNR, procéder à l'enlèvement stratégique des <i>Phragmites</i> en ciblant les milieux humides, les sites remis en état et les emprises routières.	Au moins un hectare de <i>Phragmites</i> est géré chaque année.	Menace : perte d'habitat due à l'infiltration de <i>Phragmites</i> .	En cours
Toutes les espèces visées dans le présent plan	39	<u>Production d'un plan quinquennal de remise en état écologique du PUNR</u> : Au moyen du cadre de priorisation des possibilités de remise en état, établir les possibilités de remise en état qui permettront les gains écologiques les plus élevés pour les espèces en péril et d'autres composantes valorisées de l'écosystème. Collaborer avec les agriculteurs du parc, des partenaires autochtones, des groupes de conservation locaux et l'OPNTR à mettre en œuvre le plan de remise en état.	Le plan quinquennal de remise en état écologique est créé et approuvé en 2022.  Les cibles de remise en état établies pour chaque année du plan quinquennal sont atteintes annuellement, à partir de 2022.	Menaces : perte d'habitat, dégradation et espèces envahissantes.	2022-2026

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Anguille d'Amérique, saumon atlantique, Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Guifette noire, tortue mouchetée, Martinet ramoneur, Engoulevent d'Amérique, ligumie pointue, couleuvre mince, Pioui de l'Est, Grèbe esclavon, Râle élégant, esturgeon jaune, Petit Blongios, petite chauve-souris brune, lamproie du Nord, tortue géographique, chauve-souris nordique, tortue peinte, méné long, lamproie argentée, tortue serpentine, pipistrelle de l'Est, Engoulevent bois-pourri, Râle jaune	40	<p><u>Remise en état des milieux aquatiques dans le PUNR</u> : En partenariat avec l'OPNTR et d'autres organismes, remettre en état au moins 40 hectares de milieux aquatiques en adoptant des initiatives de remise en état des cours d'eau et des milieux humides et, plus précisément, en remettant en état le marais de la Rouge pour qu'il retrouve son état semi-émergent.</p> <p>Parmi les éléments de ces travaux de remise en état figureront le verdissement des rives, l'enlèvement ou l'exclusion des espèces envahissantes, et la mise en valeur de l'habitat (installation de nichoirs, aménagement d'habitat du poisson et de plages de nidification des tortues, etc.).</p>	<p>Quarante hectares de milieux aquatiques, dont des cours d'eau, des milieux humides et des zones d'eaux libres sont créés ou remis en état.</p> <p>Les <i>Phragmites</i> sont enlevés du marais de la Rouge d'ici 2021.</p> <p>Tout peuplement de <i>Phragmites</i> qui apparaît ou réapparaît dans le marais de la Rouge est enlevé annuellement, à partir de 2022.</p> <p>Une barrière ou des mesures d'exclusion des carpes sont conçues, et leur mise en œuvre est envisagée dans le marais de la Rouge.</p>	Menaces : perte d'habitat, dégradation et espèces envahissantes.	2021-2026

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Tortue mouchetée, couleuvre tachetée, couleuvre mince, petite chauve-souris brune, tortue géographique, chauve-souris nordique, tortue peinte, tortue serpentine, pipistrelle de l'Est	41	<u>Détection précoce des maladies</u> : Surveiller la présence du syndrome du museau blanc et signaler au Réseau canadien pour la santé de la faune (RCSF) et au Centre d'information et de soutien sur les ressources naturelles tout comportement ou cas de mortalité de chauve-souris suspects. Surveiller la présence de ranavirus et d'herpèsvirus, et envoyer les tortues vivantes soupçonnées d'être porteuses de ranavirus ou d'herpèsvirus à l'Ontario Turtle Conservation Centre aux fins de dépistage, ou envoyer des échantillons de tissus ou des spécimens morts au RCSF aux fins d'examen. Conserver les serpents présentant des signes de la maladie fongique des serpents, puis les envoyer au zoo de Toronto aux fins de dépistage. Les résultats des analyses de dépistage seront rapportés au RCSF.	Chaque année, toutes les espèces en péril montrant des signes de maladie ou des comportements inhabituels sont signalées et, si possible, envoyées aux fins de dépistages aux organisations concernées.	Menaces : maladie des espèces sauvages et mortalité.	En cours
Toutes les espèces visées dans le présent plan	42	<u>Intégration du savoir traditionnel autochtone et des connaissances scientifiques modernes</u> : Continuer de mobiliser les 10 communautés des Premières Nations partenaires du parc dans l'élaboration et la mise en œuvre de méthodes visant à intégrer efficacement le savoir traditionnel autochtone et les connaissances scientifiques modernes dans les pratiques de gestion des espèces en péril dans le PUNR.	Parcs Canada et le Cercle consultatif des Premières Nations (CCPN) du PUNR continuent à mener des consultations sur les projets sur les espèces en péril et les pratiques de gestion lors des réunions annuelles tenues deux fois par année, au minimum. Des partenariats seront encouragés, si possible, afin de collaborer à des projets sur les espèces en péril d'un intérêt particulier pour certaines communautés.	Inclure les connaissances écologiques traditionnelles et modernes pour mieux orienter l'évaluation, le suivi et la remise en état des écosystèmes qui soutiennent les espèces en péril.	En cours

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Toutes les espèces visées dans le présent plan	43	<u>Application de la Loi sur les espèces en péril</u> : Inclure certaines espèces en péril dans les prochains plans de conformité destinés aux gardes de parc et augmenter les patrouilles pour prévenir le braconnage et la perturbation des espèces en péril et de leur habitat.	Chaque année, des espèces en péril sont incluses dans les plans de conformité des gardes de parc.  Des patrouilles sont effectuées annuellement durant les périodes critiques pour prévenir les perturbations des espèces en péril et de leur habitat.	Menaces : perturbations humaines, destruction de l'habitat et toutes les activités interdites par la LEP.	En cours
Toutes les espèces visées dans le présent plan	44	<u>Installation d'affiches et de panneaux d'interprétation</u> : Promouvoir la sensibilisation aux mesures qui aident à protéger les espèces en péril et leur habitat en installant des affiches informatives dans tout le parc.	Au moins 15 affiches d'interprétation, d'éducation et d'information, expositions et produits médiatiques sans personnel liés aux espèces en péril seront installés dans tout le parc.	Menaces : perte d'habitat et perturbations humaines.  Cette activité aidera à améliorer la sensibilisation du public et à approfondir leurs connaissances sur les espèces locales présentes dans le PUNR.	2021-2026
Toutes les espèces visées dans le présent plan	45	<u>Promotion du projet du PUNR dans l'application iNaturalist</u> : Promouvoir le projet du PUNR dans l'application iNaturalist, qui vise à consigner les observations fortuites d'espèces en péril faites par des employés, des locataires et le public; annoncer et promouvoir le projet par des messages, des affiches, etc. préparés par la Direction générale des relations externes et de l'expérience du visiteur (DGREEV).	Le nombre d'utilisateurs d'iNaturalist contribuant au « projet du parc urbain national de la Rouge » augmente depuis 2021.  De l'information et du soutien sont offerts au public pour annoncer et favoriser les occasions de science citoyenne.	Continuer de promouvoir et d'appuyer la participation citoyenne aux activités de conservation et de suivi.	En cours

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Toutes les espèces visées dans le présent plan	46	<u>Promotion des occasions de science citoyenne</u> : Soutenir et annoncer les occasions de science citoyenne telles que Bumble Bee Watch, Mission Monarque, Monarch Watch, Swift Watch, AttentionGrenouille, etc. par l'intermédiaire des programmes axés sur l'expérience du visiteur.	Au moins trois occasions de science citoyenne font l'objet de promotion auprès de locataires et du public d'ici 2026 sur les médias sociaux, dans le cadre d'événements de la DGREEV et lors de randonnées guidées.	Continuer de promouvoir et d'appuyer la participation citoyenne aux activités de conservation et de suivi.	En cours
Toutes les espèces visées dans le présent plan	47	<u>Gestion des observations d'espèce en péril</u> : Répertorier les observations fortuites d'espèces en péril, dont les incidents de mortalité routière, et les signaler annuellement au Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN).	Toutes les mentions d'espèces en péril sont transmises annuellement au CIPN.	Alimenter les bases de données provinciales destinées aux experts et au public en fournissant de l'information sur la présence, l'abondance, la répartition et la reproduction.	En cours
Toutes les espèces visées dans le présent plan	48	<u>Communications de la DGREEV</u> : Mettre en vedette des espèces en péril dans les communications imprimées et virtuelles de la DGREEV (livre sur la Rouge, application à jour sur la Rouge, événements en direct sur Facebook, articles spéciaux, fiches d'information, livret d'activités des Xplorateurs de la Rouge), et promouvoir la sensibilisation par l'interaction quotidienne avec les visiteurs aux stands d'exposition éphémères. Continuer à inciter les médias à souligner les projets sur les espèces en péril (p. ex. les caractéristiques de la tortue mouchetée, articles du <i>Canadian Geographic</i> ).	Les espèces en péril sont mises en vedette dans au moins trois communications imprimées ou virtuelles annuellement.  Au moins deux événements sur les médias mettant en vedette des projets sur les espèces en péril dans le PUNR sont réalisés d'ici 2026.	Cette activité aidera à améliorer la sensibilisation du public et à augmenter leurs connaissances sur des espèces en péril locales présentes dans le PUNR.	En cours

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>10</sup>	Échéance
Toutes les espèces visées dans le présent plan	49	<u>Événements de la DGREEV</u> : Promouvoir la sensibilisation aux espèces en péril et la protection de celles-ci grâce à des événements et à des programmes tels que Créatures en vedette, Saveurs du sentier et Rouge, après la tombée du jour.	Au moins deux événements annuels de la DGREEV ont un volet qui favorise la sensibilisation aux espèces en péril et qui fait la promotion de leur intendance.	Cette activité aidera à améliorer la sensibilisation du public et à approfondir leurs connaissances sur des espèces en péril locales présentes dans le PUNR.	En cours
Toutes les espèces visées dans le présent plan	50	<u>Réhabilitation des animaux sauvages blessés</u> : Travailler en partenariat avec le Centre de la faune de Toronto et les gardiens d'animaux sauvages de l'ensemble de l'Ontario pour réhabiliter des individus d'espèces en péril et d'autres animaux blessés ou abandonnés.	Tous les animaux blessés ou abandonnés trouvés dans le PUNR sont rapportés à des gardiens de la faune de la région aux fins de réhabilitation, si possible.	Menaces : mortalité prématurée causée par les véhicules, les humains, les animaux domestiques, les collisions avec des bâtiments, etc.	En cours

## Annexe C : Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront encouragées dans le cadre de partenariats ou lorsque des ressources supplémentaires seront disponibles.

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>11</sup>
<b>COMMUNAUTÉ FORESTIÈRE</b>				
Trichophore à feuilles plates	51	<u>Analyse des options</u> : Établir des relations avec l'Université Western, le Musée royal de l'Ontario et Agriculture et Agroalimentaire Canada pour examiner les données existantes et l'étude de faisabilité afin de déterminer si des réintroductions avec un minimum d'interventions sont possibles.	Une décision de gestion est prise sur la base de l'information accessible quant à la possibilité de réintroduire le trichophore à feuilles plates avec un minimum d'interventions.	Espèce considérée comme disparue du parc depuis 2005. Des réintroductions à partir de populations à proximité du parc seraient possibles avec un minimum d'interventions.
Noyer cendré	52	<u>Enlèvement des hybrides</u> : Enlever les noyers cendrés hybrides et les noyers d'espèces non indigènes (dont le noyer du Japon) ciblés dans le cadre de l'inventaire du noyer cendré.	Tous les noyers cendrés ciblés sont enlevés.	Menace : hybridation.
Noyer cendré	53	<u>Soutien de la population</u> : Collaborer avec le groupe de travail sur le noyer cendré pour archiver du matériel génétique d'individus présumés résistants et prélever des greffons sur des individus sains affichant une résistance au chancre du noyer cendré aux fins de germination et de plantation futures.	Le matériel d'au plus cinq individus présumés résistants ciblés par la Forest Gene Conservation Association est archivé.	Menace : chancre du noyer cendré.  Mesure de rétablissement : prélever des greffons et archiver le matériel génétique d'au moins dix noyers cendrés présumés résistants dans chaque écodistrict pour soutenir un futur programme de reproduction ou de multiplication végétative visant à produire des individus résistants aux fins de rétablissement et de désignation de l'habitat essentiel.

<sup>11</sup> Menaces ou mesures de rétablissement décrites dans les versions les plus récentes des documents de rétablissement pertinents figurant dans la section Références.

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>11</sup>
Moucherolle vert, noyer cendré, Paruline du Canada, Paruline azurée, Engoulevent d'Amérique, Engoulevent bois-pourri, Pioui de l'Est, petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique, pipistrelle de l'Est, Grive des bois	54	<u>Relevés de la population de cerfs</u> : Établir des relations ou des partenariats avec la Direction des services de la pêche et de la faune de la Province de l'Ontario et le Centre de conservation de la vallée de la Rouge pour déterminer la taille de la population de cerfs à l'intérieur et à proximité du parc. Effectuer des dénombrements (relevés à l'aide de projecteurs, relevés aériens, relevés d'excréments) de cerfs en automne et en hiver pour recueillir de l'information propre à la population du PUNR.	Déterminer la taille et la répartition de la population de l'espèce.	Menace : perte d'habitat ou d'individus due au broutage par les cerfs.
Moucherolle vert, noyer cendré, Paruline du Canada, Paruline azurée, Engoulevent d'Amérique, Engoulevent bois-pourri, Pioui de l'Est, petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique, pipistrelle de l'Est, Grive des bois	55	<u>Étude de faisabilité de la gestion de la population surabondante de cerfs de Virginie dans le PUNR</u> : Appuyer une étude qui détermine la faisabilité des options de gestion de la population surabondante de cerfs de Virginie dans le PUNR dans le but ultime de réduire l'impact du broutage sur les espèces en péril et la végétation du sous-étage.	Déterminer la capacité de charge du PUNR à l'égard du cerf de Virginie.  Une étude de faisabilité est effectuée, et un rapport est produit, ce qui permet d'évaluer la faisabilité des options de gestion du cerf de Virginie dans le PUNR dans le but de réduire la densité de la population à un niveau ciblé, au besoin.	Menace : perte d'habitat ou d'individus due au broutage par les cerfs.
<b>COMMUNAUTÉ DES MILIEUX HUMIDES</b>				
Rainette faux-grillon de l'Ouest	56	<u>Analyse génétique</u> : Soutenir l'étude du Service canadien de la faune et de l'Université Queen's qui vise à clarifier les limites de l'aire de répartition de la rainette faux-grillon de l'Ouest et la dynamique des populations de l'espèce dans le sud de l'Ontario. Déterminer à quelle unité désignable les rainettes faux-grillons de l'Ouest du PUNR appartiennent.	Déterminer la présence et la répartition de l'espèce.	Mesure de rétablissement : clarifier la situation et la répartition de la population.

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>11</sup>
Rainette faux-grillon de l'Ouest	57	<u>Amélioration de la qualité de l'habitat</u> : Si des populations de rainettes faux-grillons de l'Ouest sont découvertes dans le PUNR, des mesures adaptées à l'espèce pour réduire les menaces et soutenir le rétablissement seront mises en œuvre si possible, par exemple la remise en état de mares éphémères et d'étangs, et la création de corridors de déplacement pour assurer la connectivité des habitats.	Des activités de remise en état de l'habitat ciblant les populations connues de rainettes faux-grillons de l'Ouest dans le PUNR sont mises en œuvre.	Menace : perte d'habitat.
Frêne noir	58	<u>Programmes d'éducation et d'interprétation</u> : Établir des partenariats avec les communautés autochtones et consulter ces dernières pour intégrer les connaissances traditionnelles sur le frêne noir dans les programmes du parc, et assurer une éducation et une sensibilisation générales à l'égard de cette espèce (p. ex. menaces posées par le bois importé et les espèces envahissantes) dans les activités du PUNR dans la mesure du possible.	Des messages sur la conservation du frêne noir sont intégrés à la programmation du parc et aux programmes d'éducation.	Continuer de promouvoir et d'appuyer l'intendance et la participation des citoyens aux activités de conservation et de suivi.  Mener des activités d'éducation sur la menace que posent les espèces envahissantes et l'importance du frêne noir pour les communautés autochtones.
Frêne noir	59	<u>Réalisation d'un inventaire</u> : Réaliser un inventaire pour déterminer la taille et la répartition de la population de frêne noir dans le PUNR et travailler avec des partenaires pour gérer de manière proactive les frênes noirs touchés par l'agrile du frêne en injectant des insecticides systémiques dans les arbres vivants.	Déterminer la taille, la santé et la répartition de la population dans le PUNR.  Assurer le maintien du frêne noir dans le paysage, et assurer sa survie et la préservation de ses gènes pour les générations futures.	Mesure de rétablissement : clarifier la situation et la répartition de la population.
<b>COMMUNAUTÉ RIVERAINE/AQUATIQUE</b>				
Couleuvre mince	60	<u>Relevés visuels</u> : Des relevés ciblant la couleuvre mince seront mis en œuvre dans l'habitat convenable, conformément à la méthodologie décrite dans le protocole de relevé des espèces de serpents en péril du gouvernement de l'Ontario.	Déterminer l'abondance et la répartition de l'espèce.	Mesure de rétablissement : clarifier la situation et la répartition de la population.

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>11</sup>
Tortue mouchetée, tortue géographique, tortue peinte, méné long, tortue serpentine	61	<u>Réaménagement et remise en état du chenal de la Ninth Line</u> : Travailler avec les partenaires à la remise en état d'un tronçon d'environ 1 km en remettant en état le chenal, notamment en verdissant les rives.	Augmenter l'habitat fluvial et riverain afin d'abaisser la température de l'eau et de réduire la sédimentation dans le chenal de la Ninth Line d'ici 2026.	Menaces : perte et dégradation d'habitat.
Anguille d'Amérique, saumon atlantique, tortue mouchetée, lamproie du Nord, tortue géographique, tortue peinte, méné long, lamproie argentée, tortue serpentine	62	<u>Projet de restauration de la zone de dissipation et de la passe à poissons du ruisseau Morningside</u> : Améliorer la connectivité avec le ruisseau Morningside, un affluent de la Rouge, en mettant en œuvre des mesures pour restaurer les régimes hydrologiques naturels, le passage des poissons et la migration.	L'obstacle au passage et à la migration des poissons dans le ruisseau est enlevé ou réparé, et les régimes hydrologiques naturels sont restaurés.	Menaces : fragmentation de l'habitat, et accès réduit à l'habitat à cause des obstacles artificiels à la migration vers l'amont.
Saumon atlantique	63	<u>Soutien aux initiatives d'introduction</u> : Soutenir les introductions de saumons atlantiques dans le bassin versant du ruisseau Duffins Ouest menées par le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario et la Fédération des chasseurs et pêcheurs de l'Ontario. Soutenir les initiatives de suivi des populations dirigées par des organismes partenaires et amorcer de nouvelles études sur les effets positifs et négatifs potentiels sur l'intégrité écologique du parc.	Des saumons atlantiques continuent d'être relâchés dans des sites d'ensemencement approuvés du PUNR.  Étudier les effets potentiels des introductions sur l'intégrité écologique du parc.	Aucune mesure de rétablissement propre à cette espèce n'est en place puisque le stock génétique d'origine des saumons atlantiques en Ontario est disparu. Les efforts d'introduction de saumons atlantiques sont axés sur le repeuplement des cours d'eau et des affluents qui étaient occupés dans le passé.
Anguille d'Amérique, saumon atlantique, esturgeon jaune, lamproie du Nord, méné long, lamproie argentée	64	<u>Relevés du protocole d'évaluation des cours d'eau de l'Ontario</u> : Établir des partenariats avec l'OPNTR, Ontario Streams, l'UTSC et d'autres organismes pour continuer les relevés par pêche électrique dans divers sites du PUNR.	Déterminer la santé des cours d'eau et la présence de communautés ichthyologiques dans les cours d'eau du PUNR.	Surveiller la qualité de l'habitat, le benthos et les communautés ichthyologiques au fil du temps.

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>11</sup>
Anguille d'Amérique, esturgeon jaune, lamproie du Nord, lamproie argentée, rainette faux-grillon de l'Ouest	65	<u>Relevés ciblés ou prélèvement d'échantillons à des fins d'analyse de l'ADNe</u> : Évaluer la présence, la répartition et l'abondance relative des espèces.	Données de base sur la présence, la répartition et l'abondance relative des espèces.	Déterminer les variations du nombre de détections.
<b>COMMUNAUTÉ DES PRÉS</b>				
Monarque	66	<u>Sauvetage et lâcher des œufs</u> : Dans les rares situations où l'enlèvement de plants d'asclépiades à des fins opérationnelles et la destruction d'œufs de monarques sont inévitables, prélever des œufs de monarques afin de les relocaliser ou de les garder en captivité. Envisager des partenariats avec des organisations locales pour entreprendre des activités d'élevage en captivité.	Les œufs de monarques qui seraient autrement détruits sont prélevés, leur éclosion en captivité est un succès, et les individus éclos sont relâchés dans la nature.	Menace : destruction causée par les activités d'entretien courantes.
Couleuvre tachetée	67	<u>Projet pilote de relevé de planches pour les couleuvres à l'intention des locataires</u> : Travailler avec les locataires intéressés pour réaliser des relevés de planches dans l'habitat convenable se trouvant sur les propriétés qu'ils louent. Si l'intérêt ou la réussite s'avèrent après le projet pilote, poursuivre l'établissement d'un programme de suivi par les locataires. Toute observation fortuite d'autres espèces en péril telles que la couleuvre mince sera consignée.	Un projet pilote de relevé de planches est mené à bien, et le succès du programme est évalué.	Continuer de promouvoir et d'appuyer la participation citoyenne aux activités de conservation et de suivi.
Goglu des prés, Sturnelle des prés, Bruant sauterelle	68	<u>Suivi des populations</u> : Élaborer une stratégie à l'échelle du paysage pour assurer le suivi des activités annuelles des oiseaux des prés (p. ex. par l'intermédiaire du projet de suivi des oiseaux des prés) et envisager l'utilisation de drones munis de dispositifs d'imagerie thermique pour détecter les espèces en péril nichant dans les prairies du PUNR.	Déterminer la présence, la répartition et l'abondance relative des espèces.	Clarifier la situation des populations et déterminer les tendances.
<b>COMMUNAUTÉS AUTRES/MULTIPLES</b>				

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>11</sup>
Moucherolle vert, Bourdon américain, Goglu des prés, Noyer cendré, Paruline du Canada, Paruline azurée, Engoulevent d'Amérique, Sturnelle des prés, Engoulevent bois-pourri, pioui de l'Est, Petite chauve-souris brune, Monarque, Chauve-souris nordique, Pic à tête rouge, Pipistrelle de l'Est, Grive des bois, Bourdon terricole	69	<u>Gestion du dompte-venin de Russie</u> : Travailler avec des chercheurs pour lâcher des Hypena comme agent de lutte biologique afin de gérer le dompte-venin de Russie, espèce envahissante.	Des Hypena sont lâchés dans le parc d'ici 2026, et le suivi annuel subséquent est mené.	Menaces : espèces envahissantes et perte d'habitat.
Moucherolle vert, Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Guifette noire, Goglu des prés, Paruline du Canada, Paruline azurée, Martinet ramoneur, Engoulevent d'Amérique, Pie-grièche migratrice de la sous-espèce de l'Est, Sturnelle des prés, Engoulevent bois-pourri, Pioui de l'Est, Bruant sauterelle, Grèbe esclavon, Râle élégant, Petit Blongios, Moucherolle à côtés olive, Faucon pèlerin, Pluvier siffleur, Pic à tête rouge, Quiscale rouilleux, Hibou des marais, Grive des bois, Paruline polyglotte, Râle jaune	70	<u>Soutien de l'Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario</u> : Trouver des employés ou des volontaires pour mettre en œuvre le protocole de relevé dans le PUNR.	Déterminer la présence et la répartition d'espèces d'oiseaux en péril dans le parc et fournir des données sur la répartition et les tendances à l'échelle de l'aire de répartition.	Clarifier la situation des populations et déterminer les tendances.

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>11</sup>
Moucherolle vert, Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Guifette noire, Goglu des prés, Paruline du Canada, Paruline azurée, Martinet ramoneur, Engoulevent d'Amérique, Pie-grièche migratrice de la sous-espèce de l'Est, Sturnelle des prés, Engoulevent bois-pourri, Pioui de l'Est, Bruant sauterelle, Grèbe esclavon, Râle élégant, Petit Blongios, Moucherolle à côtés olive, Faucon pèlerin, Pluvier siffleur, Pic à tête rouge, Quiscale rouilleux, Hibou des marais, Grive des bois, Paruline polyglotte, Râle jaune	71	<u>Soutien d'un programme de baguage des oiseaux dans le PUNR</u> : Fournir le soutien logistique aux organismes partenaires qualifiés et aux volontaires expérimentés qui souhaitent mettre en œuvre un programme de baguage des oiseaux dans le PUNR.	Suivre les tendances des populations d'espèces d'oiseaux en péril et étudier les déplacements locaux d'individus tout au long de la période d'activité.	Clarifier la situation des populations et déterminer les tendances.
Bourdon américain, anguille d'Amérique, saumon atlantique, tortue mouchetée, Goglu des prés, Sturnelle des prés, couleuvre tachetée, ligumie pointue, couleuvre mince, Bruant sauterelle, esturgeon jaune, monarque, tortue géographique, tortue peinte, méné long, tortue serpentine, rainette faux-grillon de l'Ouest, bourdon terricole	72	<u>Amélioration des pratiques de gestion des routes et des emprises routières</u> : Rencontrer les administrations routières et collaborer avec elles pour améliorer les pratiques de gestion des routes et des emprises routières (salage, nivellement et asphaltage des routes, gestion de la végétation).	De l'information est accessible aux municipalités, aux administrations routières et aux organismes de transport pour encourager l'intendance et accroître la sensibilisation à l'impact des pratiques de gestion des routes et des emprises routières sur les espèces en péril et leur habitat.  Les pratiques de gestion des routes et des emprises routières s'améliorent dans au moins une municipalité.	Menaces : perte d'habitat, dégradation, espèces envahissantes et mort accidentelle.  Risque d'altération de la qualité de l'eau dû à l'envasement accru et à la hausse de la charge en sédiments et en chlorure.

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>11</sup>
À déterminer	73	<u>Création d'une exposition mobile sur les espèces en péril</u> : Créer une exposition mobile sur les espèces en péril (affiches/exposition interactives mettant en vedette des espèces d'oiseaux en péril et leurs chants, la taxidermie, des modèles et d'autres éléments), qui serait stationnée au centre d'accueil du parc, mais qui pourrait être déplacée dans différents sites du parc (et la province).	L'exposition mobile sur les espèces en péril est achevée et prête d'ici 2026.  L'information est accessible aux visiteurs pour encourager l'intendance et accroître la sensibilisation.	Cette activité aidera à améliorer la sensibilisation du public et à approfondir leurs connaissances sur des espèces en péril locales présentes dans le PUNR.
Martinet ramoneur	74	<u>Augmentation de l'habitat</u> : Concevoir, construire et installer une structure de cheminée. Si l'utilisation est une réussite, procéder à l'installation, au besoin, pour atténuer la perte d'habitat.	Au moins une structure de cheminée est installée, et le suivi de la présence de Martinets ramoneurs et d'autres espèces en péril est assuré.	Menaces : perte d'habitat et perturbations humaines.
Tortue mouchetée, couleuvre tachetée, couleuvre mince, tortue géographique, tortue peinte, tortue serpentine, rainette faux-grillon de l'Ouest, espèces d'oiseaux en péril	75	<u>Promotion de la propriété responsable d'animaux de compagnie</u> : Intégrer l'information sur l'impact des animaux féraux, des chiens sans laisse et des animaux d'aquarium abandonnés dans les programmes éducatifs et les publications sur les médias sociaux. Mener des activités de sensibilisation auprès des locataires et des résidences voisines pour encourager les propriétaires d'animaux de compagnie à garder leurs animaux à l'intérieur ou sous leur supervision.	L'information est accessible aux visiteurs pour encourager l'intendance et accroître la sensibilisation.	Menaces : prédation et espèces non indigènes.
Tortue mouchetée, couleuvre tachetée, couleuvre mince, tortue géographique, tortue peinte, tortue serpentine, rainette faux-grillon de l'Ouest, espèces d'oiseaux en péril	76	<u>Étude de faisabilité sur la gestion de la prédation</u> : Soutenir une étude visant à déterminer la faisabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre d'approches de gestion des prédateurs favorisés par les activités humaines (rats laveurs, chats féraux, etc.) dans le PUNR pour protéger les reptiles et les oiseaux en péril et, si possible, élaborer et mettre en œuvre un programme de gestion des prédateurs favorisés par les activités humaines dans le PUNR.	Une étude de faisabilité est réalisée, et un rapport est produit, ce qui permet d'évaluer la faisabilité de la gestion de la prédation dans le PUNR et, si possible, un programme de gestion des prédateurs favorisés par les activités humaines est élaboré et mis en œuvre dans le PUNR.	Menace : prédation.

Espèces	N° de la mesure	Mesure	Résultats souhaités	Menaces ou mesures de rétablissement visées <sup>11</sup>
Toutes les espèces visées dans le présent plan	77	<u>Cartographie et modélisation de la répartition</u> : Travailler avec un spécialiste du SIG pour mettre à jour les cartes de répartition de toutes les espèces en péril dans le PUNR et collaborer avec des partenaires à la modélisation du caractère convenable et de la connectivité de l'habitat d'au moins trois espèces en péril sélectionnées.	Les cartes de répartition de toutes les espèces en péril sont créées.  Le caractère convenable de l'habitat d'au moins trois espèces en péril est modélisé.  Une évaluation à jour de la connectivité de l'habitat est réalisée.	Déterminer la répartition des espèces et réaliser des évaluations du caractère convenable et de la connectivité de l'habitat.

## Annexe D : Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée pour tous les documents de planification du rétablissement en vertu de la LEP, conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. L'objet de l'EES est d'incorporer les considérations environnementales à l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics pour appuyer une prise de décisions éclairée du point de vue de l'environnement, et d'évaluer si les résultats d'un document de planification du rétablissement peuvent affecter un élément de l'environnement ou tout objectif ou cible de la [Stratégie fédérale de développement durable](#)(SFDD)<sup>12</sup>.

La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que des mesures de rétablissement peuvent, par inadvertance, produire des effets environnementaux qui dépassent les avantages prévus. Le processus de planification fondé sur des lignes directrices nationales tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur des espèces ou des habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont directement inclus dans le plan d'action lui-même, mais également résumés ci-dessous.

Dans l'ensemble, on prévoit que la mise en œuvre du présent plan d'action aura un effet bénéfique sur des espèces non ciblées, sur certains processus écologiques et sur l'environnement dans le PUNR. Ce plan met en pratique les objectifs de rétablissement présentés dans les programmes de rétablissement déjà établis pour certaines des espèces en péril visées dans le présent plan d'action, espèces qui faisaient l'objet d'une EES au moment de la rédaction de ces documents. En outre, le présent plan d'action a été élaboré au profit de toutes les espèces en péril qui sont régulièrement présentes dans le PUNR. Toutes ces espèces ont été prises en compte dans la planification, tout effet secondaire potentiel a été évalué et atténué et, au besoin, des mesures pouvant profiter à plusieurs espèces ont été prises. Le processus de planification reposait également sur les priorités établies dans le programme de surveillance de l'intégrité écologique du parc et dans le plan directeur du parc (Parks Canada Agency, 2019). Les activités énoncées dans ce plan concernent donc des priorités de gestion importantes qui visent l'amélioration de la santé écologique du site, au sens large. Enfin, le plan décrit les mesures d'intendance, les programmes éducatifs et les initiatives de sensibilisation visant les visiteurs, les résidents locaux, les organisations autochtones et le grand public. Il en découlera une meilleure appréciation, une meilleure compréhension et de meilleures interventions en matière de conservation et de rétablissement des espèces en péril en général.

---

<sup>12</sup> [https://www.fsds-sfdd.ca/index\\_fr.html#/fr/goals/](https://www.fsds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/goals/)